

Cahier F

Philo-pop
versus
psycho-pop



www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCVII N° 100

LES SAMEDI 6 ET DIMANCHE 7 MAI 2006

2,18\$ + TAXES = 2,50\$

SONDAGE LÉGER MARKETING - LE DEVOIR

Les Québécois veulent Bouchard

PERSPECTIVES

L'ouragan Lucien

« On comprend tous que je suis en face d'un carrefour personnel dans ma vie [...]. Je sens la pression très forte, je la vois, je la perçois, elle est constante. Il y a des intérêts fondamentaux en jeu. J'aurai à résoudre tout cela. » Dit Lucien Bouchard.

C'était le 2 novembre 1995. Deux jours plus tôt, Jacques Parizeau avait annoncé sa démission et tous les yeux s'étaient immédiatement tournés vers le chef du Bloc québécois, qui venait de mener le Québec au bord de la terre promise.

L'appel était d'autant plus irrésistible qu'après des années d'impuissance forcée à Ottawa, le nouveau Moïse aurait automatiquement droit au poste de premier ministre. Certes, il lui faudrait également assumer la direction du PQ, mais M. Bouchard ne mesurait pas encore à quel point cela pouvait être pénible.

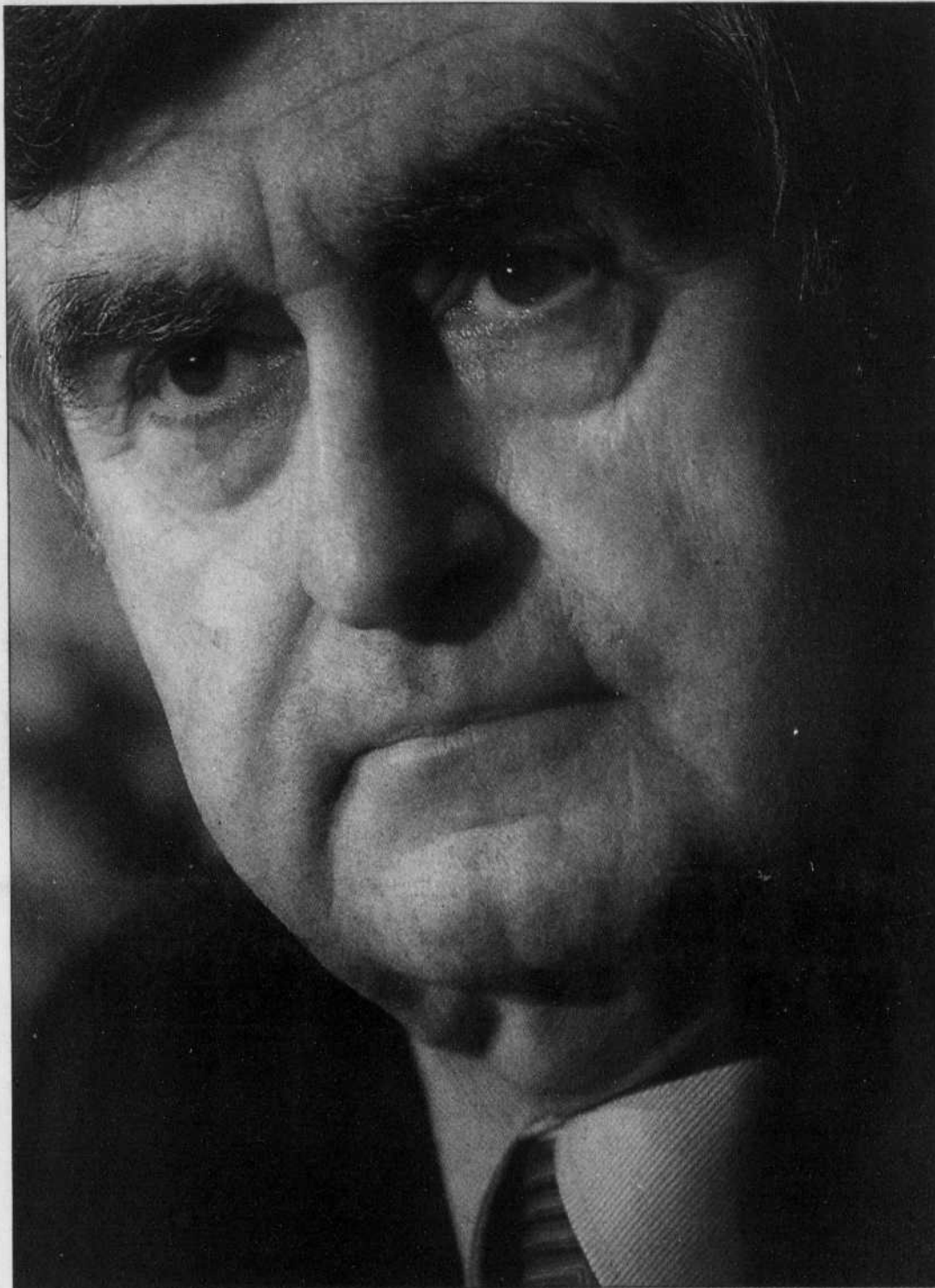
La question se poserait dans des termes bien différents aujourd'hui. Il lui faudrait passer le test d'élections générales pour redevenir le chef du gouvernement, mais le sondage Léger Marketing dont *Le Devoir* publie aujourd'hui les résultats laisse croire qu'elles tiendraient davantage du plébiscite.

Avec le mode de scrutin actuel, un nouveau parti qu'il formerait avec Mario Dumont ferait une véritable razzia de comtés. Surtout, M. Bouchard n'aurait plus à composer avec cet insupportable parti qu'est devenu le PQ. C'est plutôt tentant, non?

Depuis plusieurs années, des rumeurs sur son éventuel retour resurgissent périodiquement. Il a beau laisser savoir qu'un retour en politique est exclu, que ses occupations professionnelles actuelles lui plaisent et que ses deux fils adolescents constituent sa grande priorité, les rumeurs persistent.

En réalité, elles ressemblent davantage à un appel à celui qui apparaît comme l'homme de la situation. Le Québec traverse en ce moment une véritable crise de leadership. Au moment où deux électeurs sur trois souhaitent le départ du premier ministre Jean Charest, il n'est pas normal que le PQ ait autant de difficultés à distancer les libéraux. De toute évidence, André Boisclair n'est pas considéré comme une solution de rechange valable. Au mieux, il laisse indifférente la

VOIR PAGE A 10: OURAGAN



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

« Les gens cherchent ailleurs. La voie alternative d'un parti conservateur québécois incarné par Lucien Bouchard et Mario Dumont a de l'effet. C'est le courant nationaliste de la droite modérée que, seul, Mario Dumont ne réussit pas à incarner », commente le sondeur Jean-Marc Léger.

Un parti dirigé par Lucien Bouchard et Mario Dumont écraserait le PQ et le PLQ

KATHLEEN LÉVESQUE

La moitié des Québécois souhaitent le retour de Lucien Bouchard en politique. Ils seraient même prêts à appuyer massivement s'il formait avec l'actuel chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, un nouveau parti politique, laissant loin derrière péquistes et libéraux.

Dans une deuxième tranche du sondage Léger Marketing réalisé pour le compte de *Le Devoir*, l'hypothèse d'un tandem Bouchard-Dumont a suscité un véritable engouement. Si des élections provinciales avaient eu lieu à la fin de la semaine dernière, ce nouveau parti aurait littéralement balayé le Québec avec 41 % des voix. Le Parti québécois dirigé par André Boisclair n'aurait obtenu que 21 % d'appuis, contre 18 % pour le Parti libéral du Québec de Jean Charest et 6 % pour le parti Québec solidaire.

La domination de ce nouveau parti politique se serait surtout fait sentir dans le centre de la province (58 %) et dans la grande région de Québec (48 %), là où le Parti conservateur de Stephen Harper a marqué des points lors des élections fédérales de janvier dernier. Selon le sondeur Jean-Marc Léger, il faut y voir l'émergence, dans le sillage de M. Harper, d'une éventuelle troisième voix au Québec.

« Les gens cherchent ailleurs. La voie alternative d'un parti conservateur québécois incarné par Lucien Bouchard et Mario Dumont a de l'effet. C'est le courant nationaliste de la droite modérée que, seul, Mario Dumont ne réussit pas à incarner. Mais avec Lucien

40 % des libéraux, 55 % des péquistes, 57 % des adéquistes et 51 % des solidaires souhaitent le retour de Bouchard

VOIR PAGE A 10: BOUCHARD

■ L'éditorial de Bernard Descôteaux en page B 4

JUSTICE

Trente mois de prison pour Jean Brault

Un premier témoin à charge comparait au procès de Chuck Guité

■ À lire en page A 4



INDEX

Actualités.....	A 4	Idées.....	B 5
Annonces.....	C 8	Monde.....	C 7
Avis publics.....	C 6	Mots croisés.....	C 6
Bourse.....	C 2	Météo.....	C 8
Carrières.....	C 5	Perspectives.....	B 1
Décès.....	C 8	Rencontres.....	D 2
Économie.....	C 1	Sports.....	C 9
Éditorial.....	B 4	Sudoku.....	C 7

Les Britanniques déçus par les PPP

Au moment où les Québécois découvrent les partenariats public-privé, les Britanniques commencent à déchanter

CHRISTIAN RIOUX

Londres — Lorsque l'hôpital Queen Elizabeth a déménagé dans ses nouveaux locaux de Woolwich, en banlieue de Londres, en mars 2001, il était la fierté du système de santé britannique. Tous les ministres se pressaient pour se faire photographier sous la grande tente blanche de l'entrée principale à Greenwich, en banlieue de Londres. Projet phare des nouveaux partenariats public-privé (PPP), le Queen Elizabeth devait être la preuve que l'entreprise privée est plus à même que le secteur public de financer, de construire et d'entretenir les grands hôpitaux britanniques.

Cinq ans plus tard, chaque fois qu'ils entendent les mots «Queen Elizabeth Hospital», les responsables publics préfèrent parler d'autre chose. Et pour cause: l'hôpital est en faillite technique et personne ne sait encore

VOIR PAGE A 10: PPP

■ Autre texte en page A 8



NEWSCOM

LES MATINÉES CONFÉRENCES

SAMEDI 27 MAI - 10H30 [OS] EX-CENTRIS BILLET EN VENTE MAINTENANT

NICOLAS + HUBERT REEVES

VOYAGEURS ÉTONNÉS : CHERCHEURS ET CRÉATEURS AU SEUIL DE L'INCONNU

AUSSI :

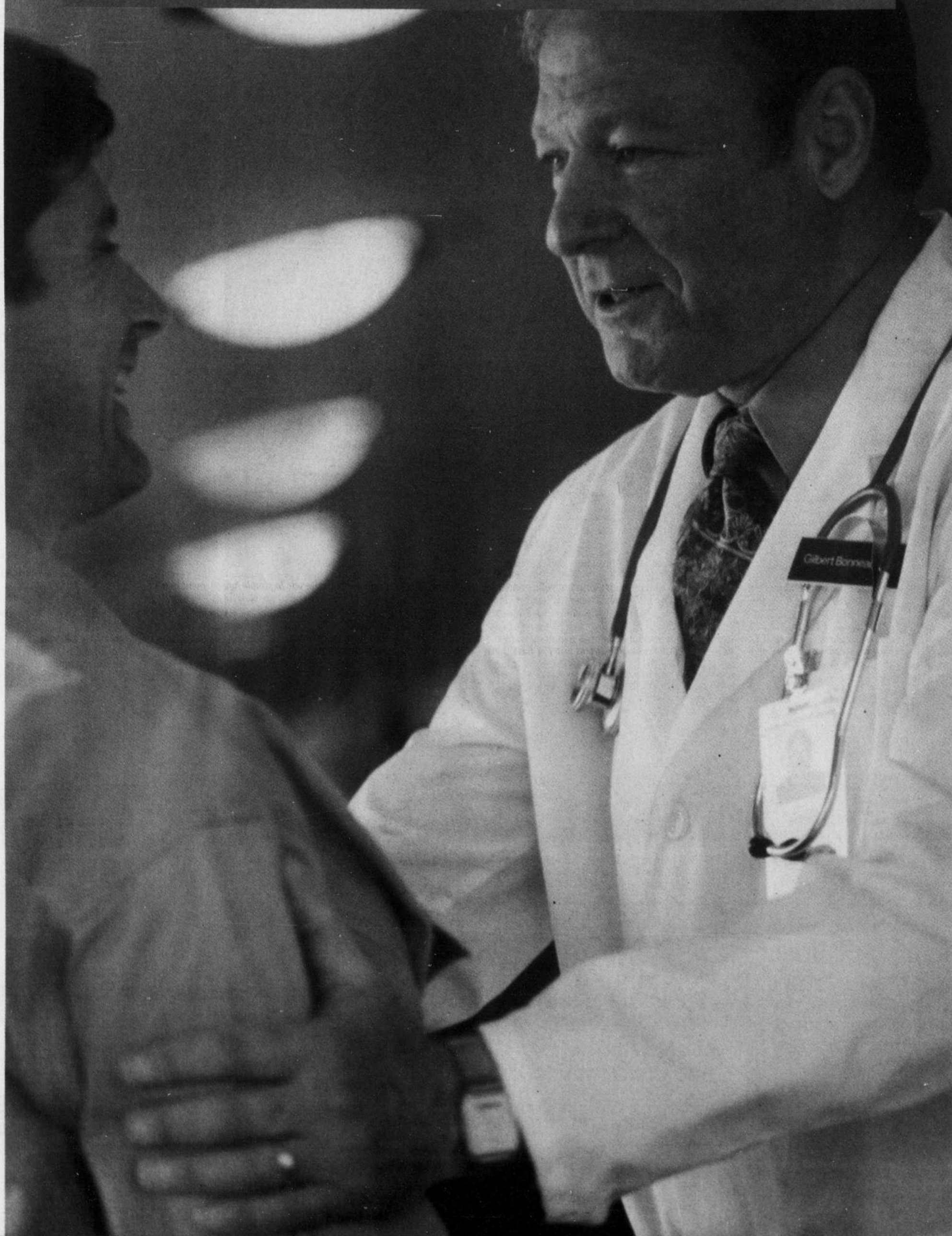
JOURNÉE PORTE OUVERTE / VENDREDI 26 MAI - 15H30 / 17H30 / 19H30 GRATUIT

VISITE DU CENTRE DE RECHERCHE ET DE DOCUMENTATION (CR-D) DE LA FONDATION DANIEL LANGLOIS

+ VIOLIN POWER PERFORMANCE DE STEINA VASULKA, 2530, BOUL. SAINT-LAURENT - INFO : (514) 987-7177 / INFO@FONDATION-LANGLAIS.ORG

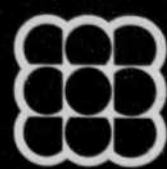
La fondation Daniel Langlois pour l'art, la science et la technologie

Quand des gestes valent des vies.



La portée de tels gestes confère à ceux et celles qui les posent une responsabilité sans égale.

Le rôle des médecins spécialistes doit être reconnu à sa juste valeur.



FÉDÉRATION
DES MÉDECINS
SPÉCIALISTES
DU QUÉBEC

Des gens de valeur

www.fmsq.org

POLITIQUE

Bijouterie
Gambard
630-A RUE CATHART, CENTRE-VILLE
MONTRÉAL (514) 866-3876

ROLEX
Vente et service

UNESCO : un moment historique

Harper et Charest se félicitent de l'accord conclu hier

Québec — Le Québec n'a pas obtenu une place «analogue» à celle qu'il occupe au sein de la Francophonie, soit celle d'un «gouvernement participant», comme le chef conservateur Stephen Harper l'avait promis en campagne électorale. Mais il aura son «représentant officiel» au sein de la délégation permanente du Canada auprès de l'UNESCO. Malgré tout, l'«histoire» a été évoquée à de nombreuses reprises hier par les premiers ministres Stephen Harper et Jean Charest au moment où ils paraphaient, en grande pompe au Salon rouge, l'Accord sur la place du Québec à l'UNESCO. «Nous écrivons une page d'histoire», a dit M. Charest, précisant que c'est là un «accord historique». «Pour le Québec, pour le Canada, cet accord est un gain historique», a par sa part déclaré M. Harper, qui en était à sa deuxième visite à Québec depuis son accession au pouvoir. Selon lui, «cet accord permettra au Québec de faire entendre sa voix et de jouer désormais un rôle formel et direct à toutes les activités de l'UNESCO». M. Harper, qui cherche à consolider et à augmenter ses appuis au Québec, était accompagné pour l'occasion de ses ministres Peter MacKay, Lawrence Cannon, Josée Verner, Maxime Bernier, Jean-Pierre Blackburn et Michael Fortier.

L'annonce fait suite à deux mois d'intenses pourparlers entre les émissaires des gouvernements fédéral et québécois. En vertu de l'accord — dans lequel on trouve des mots clés tels «fédéralisme d'ouverture» et «asymétrie» —, le gouvernement québécois nommera un représentant permanent au sein de la délégation canadienne à l'UNESCO. Sous la désignation diplomatique de «conseiller», il aura pour tâche de faire valoir la position du Québec au sein de cet organisme des Nations unies voué à l'éducation, la science et la culture. Sur la scène internationale, l'UNESCO joue un rôle de plus en plus important, notamment dans la défense de la «diversité culturelle».

Les deux gouvernements se sont entendus pour que le représentant du Québec, «qui sera nommé le plus tôt possible», a précisé M. Charest, soit présent au bureau de l'ambassadeur canadien à l'UNESCO, à Paris, poste actuellement occupé par l'ancien syndicaliste Yvon Charbonneau.

Par l'entremise de son représentant, le Québec travaillera côte à côte avec le gouvernement fédéral pour élaborer les positions canadiennes qui feront l'objet de traités internationaux. Le Québec aura accès aux documents préparatoires, participera aux pourparlers et pourra faire entendre sa voix lorsqu'il s'agira de défendre des dossiers relevant de ses compétences exclusives. En cas de désaccord entre les deux gouvernements, la position du Canada primera, mais celui-ci s'engage à faire connaître par écrit à la représentation québécoise la raison pour laquelle il entend défendre une position différente de la sienne. Cette disposition n'indispose pas le premier ministre du Québec. «Nous pourrions exprimer notre position à tout moment dans toutes les instances de l'UNESCO. En pratique, cela signifie que nous avons voix au chapitre et [pouvons] dire ce qu'on veut dire, librement et sans contraintes», a expliqué M. Charest. Selon lui, l'entente répond entièrement aux cinq demandes formulées en septembre dernier par la ministre des Relations internationales, Monique Gagnon-Tremblay.

Bien qu'il risque de susciter la désapprobation dans l'opinion publique du reste du Canada, l'accord sur l'UNESCO, «va aider la cause de l'unité nation-



Stephen Harper et Jean Charest ont vanté les mérites de l'entente qu'ils ont signée hier.

MATHEU BELANGER REUTERS

le», a répété M. Harper à quelques reprises.

Même si l'accord reconnaît le caractère «spécifique» du Québec, le premier ministre Harper n'est pas disposé à entreprendre une nouvelle ronde de négociations constitutionnelles pour y inscrire l'identité distincte de la nation québécoise. «Ce n'est pas nécessaire», a-t-il dit. M. Harper a refusé de dire si, selon lui, le Québec constitue une nation ou non: «Ce débat ne sert que ceux qui veulent briser le pays. L'Assemblée nationale a reconnu le Québec comme une nation et, pour ma part, le Québec est une partie essentielle du Canada», a-t-il lancé, une réponse saluée ensuite par une salve d'applaudissements de la part des députés, ministres et notables présents.

Le PQ boude la cérémonie

Le Québec jouera les sous-fifres sans influence à

l'UNESCO, a dénoncé le chef du Parti québécois, André Boisclair. L'accord fait en sorte que le Canada conservera toujours le dernier mot sur les positions à défendre, laissant le Québec faire «de la simple figuration» au sein de la délégation canadienne, a-t-il dit. Jointe à Lyon, l'ancienne ministre des Relations internationales Louise Beaudoin a dit que l'accord a au moins un mérite: il formalise un processus qui, jadis, dépendait entièrement du bon vouloir du ministre fédéral en place. Mme Beaudoin déplore toutefois qu'Ottawa et Québec n'aient pas carrément adopté le modèle belge à l'UNESCO, qui contraignait l'Etat central à s'abstenir si une des deux communautés constituantes exprime son désaccord. Aussi, selon elle, le représentant québécois aurait dû loger à la délégation générale du Québec à Paris. Le critique péquiste en affaires internationales, Sylvain Simard, a

formulé la même critique: «Le représentant du Québec [est] vraiment [...] "embedded", il est mis dans le lit, il est surveillé, et sa marge de manœuvre est extrêmement limitée.»

Disant refuser de cautionner «une opération de relations publiques», le chef péquiste et ses ouailles ont même boudé la cérémonie de signature de l'entente au Salon rouge de l'Assemblée nationale. Plutôt que de répondre aux aspirations du Québec, l'accord sur l'UNESCO met clairement en lumière la nécessité de la souveraineté, a affirmé M. Boisclair. «Le seul moyen de jouer pleinement notre rôle dans les forums internationaux, c'est de se donner un pays», a-t-il avancé.

Le Devoir
Avec Martin Ouellet,
de la Presse canadienne

LES HOMMES FORTS DU THÉÂTRE ...

DESBIENS - GOEBBELS - HERMANIS - HUNSTAD - MOUAWAD

JUR TIONAL TRE

CARREFOUR INTERNATIONAL DE THÉÂTRE DE QUÉBEC

16 AU 28 MAI

BILLETTS | 1-888-529-1996
369, de la Couronne, 4^e étage

CARREFOUR INTERNATIONAL DE THÉÂTRE

ALVIS HERMANIS

Gara Dzive (Long He) - 26 au 28 mai
Entre le grotesque et le tragique, la laideur et la beauté. Gara Dzive illustre bien le vaste registre d'Hermanis. La forme est parfaite.
LE JOURNAL FORUMS

WAJDI MOUAWAD
Incendies - 18 au 21 mai
Un des auteurs et metteurs en scène les plus marquants de sa génération. | Pièce d'une justesse déconcertante.
LE DEVOIR

PATRICE DESBIENS
L'Homme invisible
The invisible man - 25 au 27 mai
Un petit bijou de poésie théâtrale. Il faut voir L'Homme invisible avant qu'il ne disparaisse.
LE DEVOIR

HEINER GOEBBELS
Eraritjaritjaka - 24 et 25 mai
Récipiendaire du Grand prix de la critique à Paris en 2005. | Rien n'est prévisible, tout pourtant est absolument convaincant. -kzz

YVES HUNSTAD
Au bord de l'eau - 25 au 27 mai
Fabricant de théâtre, arpenteur d'imaginaires... | C'est malin, cocasse, drôle. - LE FIGARO ET VOUS

JUSQU'AU 15 MAI rabais d'abonnement de 20 à 35 \$
En tout temps rabais pour les 65 ans et plus
PASSE ORANGE et rabais pour les 30 ans et moins

PROGRAMMATION COMPLÈTE > www.carrefourtheatre.qc.ca

GUÉRIN

LIBRAIRIE GUÉRIN

Venez vendre vos livres ou les échanger.

4440, rue Saint-Denis
(514) 843-6241

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

Par un collectif d'auteurs
Sous la direction de Régent BOUCHARD

ACTION

Manuel d'apprentissage 1 - 35,50 \$

LIDEC inc.
(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

CÉGEP MARIE-VICTORIN

Expérience africaine

Vous avez le goût de vous engager dans une communauté africaine selon vos intérêts et vos champs d'expérience?

Le Centre Éducationnel Inter-Âge et le Bureau de développement international du Cégep Marie-Victorin vous offrent l'opportunité de vivre une expérience unique!

Un séjour de 6 à 8 semaines au Bénin ou au Burkina Faso, de la mi-octobre à la mi-décembre 2006

Coût : 4 995 \$ (tout inclus : taxes, activités pré-départ, avion, hébergement, voyage touristique, bref séjour à Casablanca)

Projet de bénévolat offert aux personnes de 50 ans et plus avec hébergement dans une famille d'accueil

RENSEIGNEMENTS : M^{me} Jocelyne Dionne (514) 278-3535, poste 232 ou sans frais : 1-800-700-0623

LES ACTUALITÉS

Jean Brault condamné à 30

Charles Guité a versé 480 000 \$ à Groupaction

CHRISTINE MUSCHI REUTERS
Charles Guité arpentait hier les couloirs du palais de justice.

Le scandale des commandites a déferlé hier en Cour supérieure avec la condamnation de Jean Brault à 30 mois de pénitencier pour fraude et le début du procès de son présumé complice, l'ex-fonctionnaire Charles Guité. La réputation du PLC-Q sort encore ébranlée de ce jugement.

BRIAN MYLES

Le publicitaire Jean Brault était lasse en forme pour effectuer trois voyages à l'étranger cette année, en dépit de ses problèmes cardiaques et de sa dépression, il pourra donc tolérer 30 mois de pénitencier, a tranché hier le juge Fraser Martin. Il a décliné au passage une flèche empoisonnée aux acteurs du Parti libéral du Canada, section Québec (PLC-Q) impliqués dans le scandale des commandites.

Le juge Martin a dit haut et fort que les citoyens murmuraient dans le prononcé de sa sentence contre M. Brault: «Voler le gouvernement équivaut à voler la collectivité», a-t-il lancé.

M. Martin ne s'est pas laissé attendrir par l'importante contribution de Jean Brault aux travaux de la commission Gomery, ni par ses

remords, ses symptômes anxio-dépressifs ou le risque qu'il puisse subir, à tout moment, une crise cardiaque fatale. Sa place est au pénitencier. «[...] s'il est capable de partir à l'étranger du pays en vacances trois fois dans la même année, il n'y a aucune raison valable à ce qu'il ne puisse pas purger une peine de pénitencier. Ils prodiguent des soins médicaux, à ce que je sache, dans nos pénitenciers», a dit le juge.

M. Brault, le fondateur de Groupaction, fut l'un des principaux bénéficiaires du programme des commandites, avec des contrats d'une valeur de 61 millions de dollars. Le 2 mars dernier, il a reconnu sa culpabilité à cinq accusations de fraude totalisant 1,2 million, résultat de «l'ambition, de

l'avidité ou de la cupidité» qui ont guidé sa conduite dans le cadre du programme.

Malgré sa franchise, Jean Brault a abdicqué ses principes d'éthique et de moralité. Il a non seulement fraudé l'État, il a aussi acheminé près de deux millions de dollars en contributions légales et illégales au PLC-Q. Il a effectué des dons en liquide au parti, notamment par l'entremise du lobbyiste Alain Renaud et des militants libéraux Jacques Corrivé et Joe Morselli. M. Brault a aussi accepté de payer le salaire de travailleurs d'élections libérales par l'entremise de sa compagnie. Comme l'affirmait le commissaire Gomery dans son premier rapport, le publicitaire «a tenté d'acheter une influence politique pour permettre à Groupaction d'obtenir de juteux contrats de commandites».

«Voler le gouvernement équivaut à voler la collectivité»

mettre à Groupaction d'obtenir de juteux contrats de commandites».

Sans réaire la genèse de la commission Gomery, le juge Martin a souligné à grands traits que Jean Brault n'est pas le seul acteur de ce scandale. «[...] le témoignage de M.

Brault m'amène à soupçonner que les jalons d'un complot avaient déjà été mis en place par certains individus éhontés dans le but express de détourner des fonds provenant du gouvernement du Canada, ostensiblement dans le cours normal des affaires, pour le bénéfice du PLC-Q. Le programme des commandites a effectivement offert à ces individus un excellent tremplin pour réaliser ce complot à un niveau financier que je qualifierais d'«industriel».

M. Brault devient le deuxième publicitaire à être condamné à une peine d'emprisonnement après Paul Coffin. Celui-ci avait reconnu sa culpabilité à 15 accusations de fraude évaluée à 1,6 million de dollars pour avoir gonflé ou inventé des factures expédiées au gouvernement. La Cour supérieure lui a imposé une peine de deux ans moins un jour à purger dans la collectivité. La Cour d'appel a renversé cette décision pour y substituer une peine de 18 mois de prison.

Les montants en cause et la durée des actes frauduleux sont similaires pour les deux hommes. Sauf que Paul Coffin n'a jamais arrosé le PLC-Q en contributions illicites comme Jean Brault, a souligné

La Fondation Pierre-Elliott-Trudeau récompense cinq universitaires

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

La Fondation Pierre-Elliott-Trudeau vient de décerner une bourse de 225 000 \$ à cinq universitaires pour l'ensemble de leurs travaux. Il s'agit de loin d'un des prix les plus importants du genre au Canada.

Le professeur Jocelyn Létourneau, touché ces derniers jours par une polémique à propos d'un virage majeur dans les programmes d'enseignement de l'histoire au Québec, est au nombre des lauréats. Jocelyn Létourneau est titulaire de la chaire de recherche du Canada en histoire et économie politique.

«La Fondation Trudeau encourage celles et ceux à qui elle rend hommage à poursuivre leur quête intellectuelle dans le but de percer l'important, le secret, l'obscur et le bizarre et de permettre au monde de progresser vers l'avenir de manière aussi fortuite et fructueuse que possible. Je suis ravi d'entreprendre ce voyage», a déclaré le professeur Létourneau.

Constance Backhouse, de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, John Borrows, de la faculté de droit de l'Université de Victoria, Barbara Neis, professeur de sociologie à l'université Memorial, et Jennifer Welsh, de l'Université d'Oxford, ont aussi été récompensés.

La Fondation Trudeau choisit ses lauréats «en fonction de leur érudition et de leur sagesse afin de bâtir un milieu intellectuel qui soutient le travail des boursiers». Plusieurs personnalités du monde politique liées à l'univers trudeauiste assurent l'administration du prix. Les administrateurs sont en effet Roy Heenan, fondateur du cabinet d'avocats Heenan Blaikie où travailla Pierre-E. Trudeau, Bill Davis, ancien premier ministre de l'Ontario devenu vice-président du comité consultatif de Power Corporation, Paul Desmarais fils, de la direction de Power Corporation, Louise Fréchette, vice-secrétaire générale des Nations unies, Alexander Himelfard, ancien greffier du Conseil privé, Chavira Hisek, ancienne directrice de recherche auprès du premier ministre Jean Chrétien, le recteur de l'Université de Montréal Robert Lacroix, l'ancien ministre Marc Lalonde, Martha Piper, la rectrice de l'Université de Colombie-Britannique, Bob Rae, actuel candidat à la direction du Parti libéral du Canada, Marc Renaud, président du CRSH, Sean Riley, président de l'université St. Francis Xavier, Milton Wong, chancelier de l'université Simon Fraser, et Alexandre Trudeau, fils de l'ancien premier ministre.

Le Devoir

CARRIÈRES & PROFESSIONS
YAN HAMM
514-842-3301
yhamm@ledevoir.com

Qui cherche trouve

LE DEVOIR
« Un n'est jamais trop curieux »

LES ACTUALITÉS

mois de prison pour des contrats bidon

le juge Martin. «Je ne peux pas, en mon âme et conscience, arriver à une période inférieure [à 30 mois]», a-t-il dit.

M. Brault, 52 ans, a poussé un soupir en encaissant le choc, tandis que son épouse, Johanne Archambault, avec qui il avait fondé Groupaction, a porté un mouchoir à ses yeux. M. Brault a donné la bise à sa femme, de même qu'à l'une de ses avocates, Danielle Barot, avant de prendre le chemin des cellules. Ni la défense ni la Couronne n'ont formulé de commentaires.

Guité en procès

Le jury a par ailleurs appris hier au procès pour fraude de Charles Guité que celui-ci avait payé 480 000 \$ à Groupaction pour deux contrats fictifs.

Les deux contrats, d'une valeur de 330 000 \$ et 150 000 \$, étaient destinés à l'élaboration d'une stratégie nationale de communication au profit du ministère de la Justice, en prévision de l'entrée en vigueur de la Loi sur le contrôle des armes à feu. Dans son exposé d'introduction, le procureur de la Couronne, Jacques Dagenais, a indiqué qu'il s'agissait de «contrats bidon».

Un premier témoin, l'ancien vice-président de Groupaction, Jean Lambert, a confirmé cette version des faits. Il a fait état d'une rencontre entre Jean Brault, Charles Guité et lui au sujet du premier contrat, signé en 1996. «Oui, mais "Chuck", il va falloir qu'on fasse du travail pour ça», aurait dit Brault à l'intention de Guité. «C'est pas grave, si jamais on te pose des questions, on dira qu'on a détruit les documents et qu'on a jeté les maquettes», aurait rétorqué Guité, qui occupait le poste de directeur du programme des commandites au ministère des Travaux publics.

C'était «le fait saillant» de la rencontre, a dit le témoin. M. Lambert était chargé de l'exécution des contrats avec le ministère de la Justice chez Groupaction. À sa connaissance, aucun travail n'a été réalisé en contrepartie du paiement de 330 000 \$.

M. Guité était le coaccusé de Jean Brault avant que le publicitaire ne plaide coupable. Il assumait seul sa défense. Son procès reprendra lundi avec la suite du témoignage de M. Lambert.

Le Devoir

CHRISTINE MUSCHI REUTERS
Jean Brault et son épouse, Joanne Archambault, à leur arrivée au palais de justice.

L'ÉNERGIE

pour construire le Québec de demain

La nouvelle Stratégie énergétique 2006-2015 répond aux attentes des Québécois, dans le respect du développement durable.

- Relancer et accélérer le développement hydroélectrique
- Développer l'énergie éolienne
- Utiliser l'énergie de façon plus efficace
- Innover en énergie
- Consolider et diversifier les approvisionnements en pétrole et en gaz naturel

QUÉBEC

LEADER NORD-AMÉRICAIN DES ÉNERGIES RENOUVELABLES.

www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/strategie/

BRILLER
PARMI LES MEILLEURS

Québec

Qui cherche trouve

LE DEVOIR
« Un n'est jamais trop curieux »

LES ACTUALITÉS

mois de prison pour des contrats bidon

le juge Martin. «Je ne peux pas, en mon âme et conscience, arriver à une période inférieure [à 30 mois]», a-t-il dit.

M. Brault, 52 ans, a poussé un soupir en encaissant le choc, tandis que son épouse, Johanne Archambault, avec qui il avait fondé Groupaction, a porté un mouchoir à ses yeux. M. Brault a donné la bise à sa femme, de même qu'à l'une de ses avocates, Danielle Barot, avant de prendre le chemin des cellules. Ni la défense ni la Couronne n'ont formulé de commentaires.

Guité en procès

Le jury a par ailleurs appris hier au procès pour fraude de Charles Guité que celui-ci avait payé 480 000 \$ à Groupaction pour deux contrats fictifs.

Les deux contrats, d'une valeur de 330 000 \$ et 150 000 \$, étaient destinés à l'élaboration d'une stratégie nationale de communication au profit du ministère de la Justice, en prévision de l'entrée en vigueur de la Loi sur le contrôle des armes à feu. Dans son exposé d'introduction, le procureur de la Couronne, Jacques Dagenais, a indiqué qu'il s'agissait de «contrats bidon».

Le Devoir

CHRISTINE MUSCHI REUTERS
Jean Brault et son épouse, Joanne Archambault, à leur arrivée au palais de justice.

À PAS DE LOUP
Par un collectif d'auteurs
Sous la direction de: Julie DUCHESNE
À PAS DE LOUP
Enseignement moral
2^e cycle du primaire
Mars 2006 - 27,25 \$ chacun
Les éditions LA PENSÉE
(514) 848-9042
En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

Le français
UN DÉFI
Cahiers 7^{me} à 9^e secondaire -
18,15 \$ chacun
GUERIN, éditeur lire
(514) 842-3481
En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

Restauration de tableaux
œuvres anciennes et contemporaines
FIX-IT
Nous restaurons tout... sauf les cœurs brisés!
4652, boul. Décarie, Montréal
514-484-8332
www.themfixit.com
DEPUIS 1953

La Fête Des Mères chez
JONES NEW YORK
OGILVYVenez voir nos superbes collections
printemps chez Ogilvy.

Votre choix parmi:

JONES NEW YORK COLLECTION
JONES NEW YORK SIGNATURE
NINE WEST
KASPER
AK
ANNE KLEIN

OGILVY
Boutiques au 2^e étage et 4^e étage
514.842.7711
1307, Sainte-Catherine Ouest, Montréal

LES ACTUALITÉS

Ottawa sabre le programme ÉnerGuide

L'ardeur du gouvernement Harper à couper dans tout ce qui touche aux changements climatiques s'intensifie et risque de freiner sérieusement la mise en place d'un plan québécois de lutte contre les changements climatiques. Mais cette «hécatombe» risque de rapprocher les grandes provinces émettrices.

LOUIS-GILLES
FRANÇOEUR

Le gouvernement Harper planifie pour plus d'un milliard de nouvelles compressions dans des programmes reliés à la lutte contre les changements climatiques, allant jusqu'à mettre la hache dans l'un des plus vieux programmes d'amélioration de l'enveloppe thermique des maisons, le programme ÉnerGuide.

C'est ce que *Le Devoir* a appris de sources bien informées, qui ont ajouté qu'en plus d'ÉnerGuide, deux autres programmes liés aux changements climatiques s'en allaient au hachoir. Il s'agit d'abord du Programme d'encouragement à la production d'énergie renouvelable, qui finançait 1500 MW d'énergies alternatives autres que l'éolien. La deuxième cible du gouvernement Harper est l'Initiative des villes durables (IVD), un programme qui finançait des projets pour réduire le bilan énergétique et environnemental des villes canadiennes.

Le programme ÉnerGuide, qui relève de l'Office de l'efficacité énergétique, englobe plusieurs sous-programmes dotés d'une en-

veloppe globale qui dépasse le demi-milliard. On y trouve un volet touchant les tests sur l'efficacité énergétique des maisons, doté d'un budget de 227 millions, et un volet encore plus substantiel qui s'adresse aux ménages défavorisés, dont le budget dépasse les 500 millions sur plusieurs années.

Un des volets les plus populaires d'ÉnerGuide consiste à offrir aux propriétaires et aux locataires la possibilité de faire réaliser des tests d'infiltration dans leur résidence ou logement. Ce test, qui détermine s'il y a un niveau d'infiltration anormal de l'air extérieur dans une résidence, est en partie payé par le gouvernement fédéral. Ce test est même entièrement payé, dans le cas de ménages à faibles revenus. Cette vérification de l'isolation constitue un préalable pour qu'un propriétaire se qualifie aux nombreux programmes provinciaux et fédéraux d'aide à la rénovation.

Ces compressions s'ajoutent aux 538 millions que l'Ontario ne recevra pas du gouvernement fédéral pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses centrales au charbon, parmi les pires sources de GES au Canada. Cette

nouvelle compression a été révélée hier par *The Globe and Mail*, qui rapportait les échanges entre les ministres fédéral et ontarien des Finances sur la question.

Au Québec, où le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Claude Béchard, tente d'accélérer la mise au point d'un plan d'action sans attendre Ottawa, on est de plus en plus inquiet.

«Il n'y a rien là pour nous rassurer», confiait hier au *Devoir* une source gouvernementale.

Mais ces dernières révélations vont avoir pour résultat d'allonger la liste des sujets que le ministre Béchard et son homologue ontarien, la ministre de l'Environnement, Laurel Broten, vont aborder lors d'une prochaine rencontre.

Le principal danger, conclut cette source autorisée, c'est que, dans son désir de tout remettre en question pour élaborer un plan typiquement canadien, le gouvernement fédéral prenne trop de temps et ne dévoile ses solutions qu'à l'hiver prochain. Avec des élections au printemps, un nouveau ministre fédéral de l'Environnement et la classique révision des dossiers, le Canada risque de rester au neutre dans le dossier des changements climatiques pendant près d'un an et demi, ce qui l'amènerait irrémédiablement à rater ses premiers objectifs de réductions, prévus pour 2008.

Le Devoir

Les hôtes ne sont pas responsables de leurs invités, dit la Cour suprême

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Quelqu'un quitte une soirée bien arrosée chez des amis au volant de sa voiture. Les hôtes peuvent-ils être tenus responsables de l'accident qu'il pourrait causer? Non, ont répondu hier les juges de la Cour suprême dans un jugement unanime.

Peu importe le verdict, cette cause ne touche cependant pas la juridiction québécoise puisque le régime d'indemnisation sans égard à la faute (*no-fault*) empêche toute poursuite civile à la suite d'un accident de la route.

Selon la Cour suprême, «aucune obligation de surveiller la consommation d'alcool des invités ou de les empêcher de conduire ne peut être imposée [à des hôtes]».

On précise que la consommation d'alcool et l'acceptation des risques liés à un jugement affaibli constituent généralement un «choix personnels». «La personne qui accepte une invitation à une soirée privée ne laisse pas son autonomie à la porte. L'invité demeure responsable de ses actes», écrit la juge en chef, Beverley McLachlin.

Le jugement laisse cependant une porte ouverte à d'éventuels recours dans le cas où des hôtes contribueraient à accroître le risque, par exemple en fournissant de l'alcool à leurs invités.

Le raisonnement ne vaut cependant pas pour les commerces: «Il est clair que les hôtes commerciaux, comme les bars et les clubs, ne peuvent être tenus à une telle obligation [de diligence envers les tiers qui peuvent être blessés par des personnes en état d'ébriété]», précise la juge en chef.

La cause entendue par la Cour suprême remonte au 1^{er} janvier 1999. Desmond Desormeaux quitte alors une fête privée, après avoir consommé 12 bières en deux heures et demie, au volant de sa voiture où prenaient place deux passagers. Il s'est enga-

gé dans une voie dans le sens contraire du trafic, percutant un véhicule avec quatre personnes à son bord. Le conducteur est décédé et sa fille, Zoe Childs, est restée paralysée. M. Desormeaux a quant à lui été condamné à 10 ans de prison, mais il a bénéficié d'une libération conditionnelle après deux ans.

C'est la famille de Zoe Childs qui a poursuivi pour un montant de six millions de dollars les hôtes de la soirée à laquelle participait M. Desormeaux. La cause avait été rejetée par la Cour de l'Ontario ainsi qu'en instance d'appel avant de se retrouver devant les juges de la Cour suprême.

L'organisme Les Mères contre l'alcool au volant (MADD), qui était intervenu lors de l'audience, est profondément déçu du jugement. «On croyait que le cas de Zoé était en béton. Tout était rassemblé pour justifier une responsabilité de la part des hôtes. Le contrevenant était un récidiviste qui avait un problème d'alcool et les hôtes étaient au courant puisqu'ils le connaissaient depuis 20 ans», explique la porte-parole du MADD, Marie-Claude Morin.

On aurait dû, selon elle, exiger que les hôtes fassent l'effort d'offrir à leur invité éméché de prendre un taxi, de le raccompagner ou de dormir sur place. «Cela n'enlève pas la responsabilité qu'on a envers ses amis, quand on les invite chez soi, ce sont des gens qu'on aime. Bien sûr ils peuvent blesser et tuer d'autres personnes, mais ils peuvent aussi y perdre la vie», conclut Mme Morin.

Le Bureau des assurances du Canada s'est de son côté réjoui du jugement, estimant «irréaliste» de faire porter aux hôtes la responsabilité de leurs invités. On précise que l'issue de plusieurs poursuites pendantes sera influencée par ce jugement.

Le Devoir
Avec la Presse canadienne

Téléfilm et la saga des festivals

Un rapport aux allures de gruyère

ODILE TREMBLAY

Le rapport interne de Téléfilm Canada sur la saga des festivals a été livré hier au public, mais tellement rayé, expurgé, désinfecté, purifié et déstructuré (il doit exister d'autres synonymes) qu'on a d'abord cru à une forme d'humour noir.

Au lendemain de la publication du rapport Vaugeois — qui, sur le flanc québécois, secouait vertement la SODEC et formulait de sévères mises en garde, suivi de mea-culpa de la ministre de la Culture Line Beauchamp, laquelle prenait des mesures et sermonnait ses troupes —, on assure chez Téléfilm, comme le Panglos de Voltaire, que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. *No problem!*

Quant à la ministre du Patrimoine canadien, Beverly J. Oda, elle n'a pas commenté un rapport commandé par ses soins, rapport qu'elle aurait fait réécrire par Téléfilm, faute d'y trouver satisfaction, aujourd'hui rendu public avec profil de gruyère. Le rapport provincial résultait d'une enquête indépendante; celui du fédéral, du regard d'une institution sur ses propres ratés. Les résultats diffèrent du tout au tout.

Rappelons que les deux rapports se penchaient sur la saga des festivals de films 2005 à Montréal. Téléfilm et la SODEC, après un appel de propositions, avaient privilégié le rendez-vous piloté par l'Équipe Spectra (FIFM) au projet d'expansion du Festival du nouveau cinéma, même si ce dernier avait été

jugé plus méritant au départ.

Les questions posées la veille par Denis Vaugeois à Téléfilm sont laissées sans réponses dans ce document fédéral, tronçonné à la scie mécanique. Nulle mention du mystérieux avis juridique émanant des avocats de Téléfilm, clef de voûte d'un changement de cap, quand la recommandation favorable au FNC s'est muée en une invitation aux concurrents de parfaire leurs projets. Les journées du 28 et du 29 octobre, jugées cruciales par Denis Vaugeois, avec appels conférences et délibérations du conseil d'administration, sont biffées en noir dans le rapport. Entre autres ratures...

En conférence téléphonique, Wayne Clarkson, le directeur de Téléfilm Canada, l'a déclaré sans rire: «Téléfilm a agi en toute bonne foi et probité, dans le respect de son mandat, et n'a rien à se reprocher.» Tout au plus a-t-il admis que personne n'avait gagné au change et que l'épisode était regrettable pour toute l'industrie. «Nous pouvons tous apprendre de cette expérience. Il est temps d'aller de l'avant.» Dont acte!

Justifiant les bandeaux et feuilles de vigne couvrant chatement les zones équivoques dudit rapport de Téléfilm, Wayne Clarkson a invoqué la confidentialité des documents internes, ainsi que les poursuites judiciaires pendantes avec le Festival des films du monde. Il a néanmoins loué la transparence (sic!) du document.

Wayne Clarkson a refusé de commenter les propos d'une des membres du conseil d'administra-

tion de Téléfilm, Louise Pelletier, qui accusait en mars dernier le président du conseil d'administration de Téléfilm, Charles Bélanger, de mentir lorsqu'il affirmait n'avoir pas vu les résultats des fiches d'évaluation qui faisaient primer le Festival du nouveau cinéma sur son rival du FIFM en octobre 2004. Et ce, même si dans le rapport de Téléfilm il est reconnu que les fiches d'évaluation ont été remises aux membres du conseil d'administration de la boîte. Charles Bélanger, qui avait piloté tout le dossier des festivals, ne participait pas hier à la conférence téléphonique.

Interrogé sur le financement du Festival des films du monde 2006 (que la SODEC ne financera pas), le directeur de Téléfilm a répondu que la demande du FFM était à l'étude, qu'elle n'avait pas été rejetée d'emblée.

Au milieu de pareille purée de pois, Maka Kotto, porte-parole de l'opposition officielle en matière de culture, envisage de déposer une motion aux Communes ce mois-ci pour demander un éclairage sur le rôle de Téléfilm dans cette saga, voire une enquête indépendante.

Contrastant avec l'attitude opaque de son vis-à-vis fédéral, Jean-Guy Chaput, président de la SODEC, reconnaissait, au lendemain du rapport Vaugeois, les carences et les erreurs des institutions dans cette saga, ajoutant que ce partenariat avec Téléfilm ne fut pas très heureux. «Ce dossier-là nous a porté malheur depuis le début, avoue-t-il. Le rapport Secor n'est ja-

mais passé devant notre conseil d'administration: c'est une erreur. Les fiches analytiques des dossiers sont passées au-dessus de la tête du conseil aussi: autre erreur. Il n'y avait que des membres de l'interne au conseil d'administration: erreur également. On a marché sur nos lacets.»

À propos du fameux avis juridique de Téléfilm, Jean-Guy Chaput affirme qu'après que le comité conjoint Téléfilm-SODEC eut jeté son dévolu sur le projet du Festival du nouveau cinéma, lors d'une conférence téléphonique en octobre 2004, des membres de Téléfilm ont assuré que le dossier était jugé incomplet par leurs avocats et qu'il valait mieux arrêter le processus. «Téléfilm était notre partenaire là-dedans. On a voulu s'entendre avec lui. En décembre, lorsque les propositions sont revenues sur la table, on a cherché à régler ça trop vite avant Noël, tentant de marier le Festival du nouveau cinéma et le FIFM, quand on a compris que beaucoup de monde voulait cette union. Alors, on accepte les blâmes de la ministre. On s'en va dans le coin et on dit trois fois: «Je ne le ferai plus!»

Le président de la SODEC précise en outre que la décision de ne pas financer de nouveaux festivals en 2006-07 (dont le FFM et Fantasia) est irrévocable, émanant du conseil d'administration. «Je veux un rapport sur l'ensemble des festivals, dit-il. Il faudra décider après réflexion qui on financera et à quelle hauteur. On a besoin d'un temps d'arrêt.»

Le Devoir

Mont Orford

Résolution d'urgence déposée au conseil général du PLQ

ALEXANDRE SHIELDS

Après avoir fait courir la rumeur cette semaine, le président du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, Jean-Guy Dépôt, sonnera la charge aujourd'hui contre le projet de privatisation d'une partie du parc du Mont-Orford en présentant une motion exigeant que le gouvernement retire le projet de loi 23 lors du conseil général du Parti libéral du Québec.

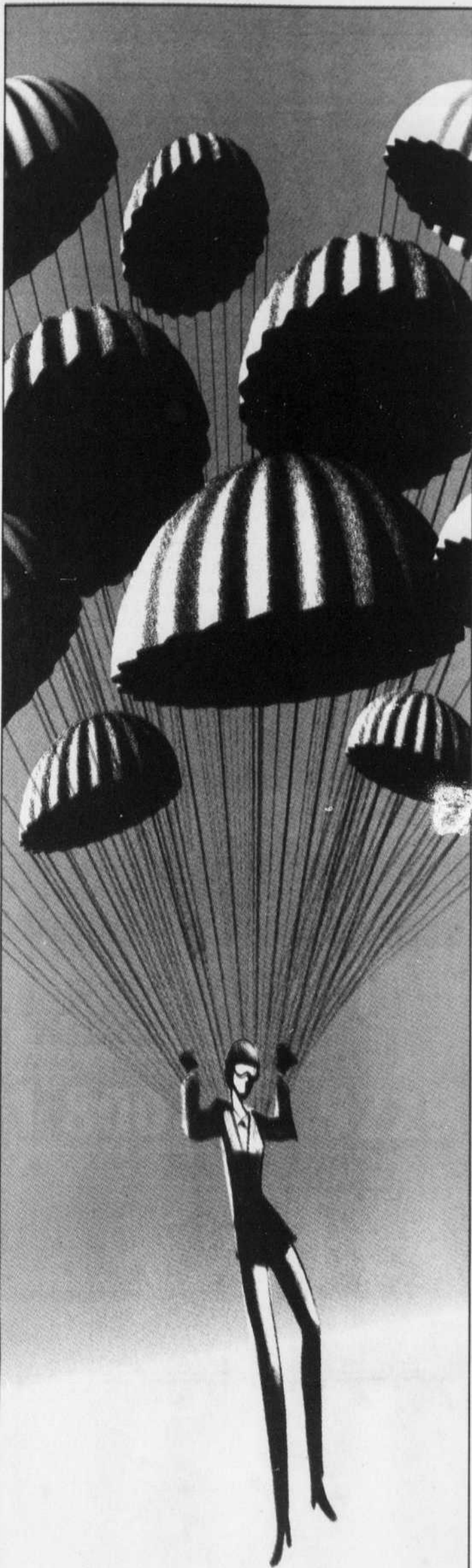
Dans le texte qu'il présentera aux militants libéraux, M. Dépôt rappelle notamment que lors du conseil général du parti en septembre 2003, ceux-ci avaient adopté une résolution engageant le gouvernement à interdire «clairement, sans ambiguïté, toute possibilité d'abolir un parc, de le réduire ou d'échanger des terrains faisant partie d'un parc, et ce, à perpétuité, pour le bénéfice des générations actuelles et futures». Il fait d'ailleurs valoir que la Loi sur les parcs «stipule que les terrains faisant partie d'un parc ne peuvent pas faire l'objet de vente ou d'échange». De plus, la volonté de Québec de doubler la superficie du parc n'est que de la «poudre aux yeux», selon lui.

Militant libéral notoire, M. Dépôt croit qu'il n'est absolument pas justifié de vendre les terrains de la montagne «sous prétexte qu'ils sont en partie dégradés» et que la viabilité des activités de la station de ski sera de toute façon compromise tôt ou tard par le réchauffement climatique mais aussi par le vieillissement de la population.

M. Dépôt proposera plutôt de «confier la gestion du centre de ski à un organisme sans but lucratif auquel les gens d'affaires locaux seraient invités à participer» et aussi de «développer l'offre écotouristique par des activités compatibles avec la mission des parcs québécois». Sa résolution demandera aussi au gouvernement de «mettre un terme au bail actuel» afin de ne plus approuver «des dépenses excessives et des travaux destructeurs à l'intérieur du territoire sous bail».

M. Dépôt, membre de la commission politique et du comité de suivi des engagements électoraux du PLQ, dit vouloir venir en aide à un parti «qui s'en va tout droit dans le mur» s'il s'entête à vouloir imposer le projet de loi 23 malgré «l'opposition de la population». S'il explique qu'il a cru jusqu'au dépôt du projet de loi, soit mercredi dernier, que le gouvernement reculerait, il ajoute maintenant que poursuivre dans cette voie est tout simplement «suicidaire» à moins d'un an des prochaines élections provinciales.

Le Devoir

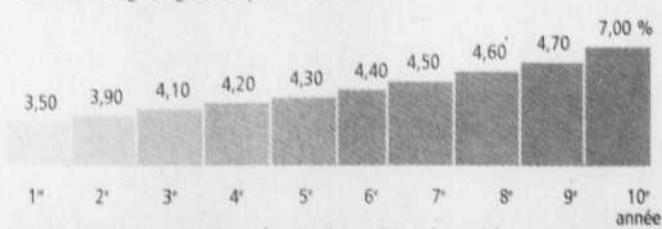


SOYEZ AUDACIEUX:
INVESTISSEZ SANS RISQUE

ÉPARGNE
PLACEMENTS
QUÉBEC

OBLIGATIONS À TAUX PROGRESSIF

- Capital garanti à 100 % par le gouvernement du Québec.
- Remboursables sans pénalité, chaque année, à leur date anniversaire.
- Achat à partir de 100 \$.
- Taux avantageux garantis pour 10 ans.



Les taux annoncés peuvent varier en fonction des conditions du marché.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis de mai, de 10 h à 16 h. Passez nous voir au 2000, av. McGill College, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h.

www.epq.gouv.qc.ca

BONI DE
1%

la première année,
pour les nouveaux
fonds REER.

1 800 463-5229

Épargne
Placements
Québec

• LES ACTUALITÉS •

Impasse sur la Rive-Sud

Normandeaup rencontra
les maires jeudi

JEANNE CORRIVEAU

La ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeaup, a l'intention de rencontrer les maires des cinq villes de l'agglomération de Longueuil, jeudi à Québec, dans l'espoir de régler une fois pour toutes l'impasse budgétaire qui persiste depuis quatre mois sur la Rive-Sud. Excédé par la «façon cavalière» dont la ministre traite les élus des villes défusionnées, le maire de Brossard, Jean-Marc Pelletier, envisage toutefois de ne pas participer à cette rencontre.

Les maires s'attendaient à rencontrer la ministre avant que ne soient rendues publiques les conclusions du médiateur Jean Pronovost, nommé par le gouvernement pour dénouer l'impasse budgétaire. Or la ministre a décidé que le rapport du médiateur sera dévoilé aux médias lors d'une conférence de presse mardi, soit deux jours avant la réunion avec les maires à Québec.

Déjà peu optimiste quant aux résultats de la médiation, le maire Pelletier n'a guère apprécié d'apprendre que les médias seraient informés des conclusions du médiateur avant eux. «On questionne l'utilité de rencontrer la ministre compte tenu du traitement qu'on nous fait connaître et du fait que les conclusions du médiateur seront rendues publiques avant qu'elle n'ait pris la peine de nous rencontrer. Si les conclusions sont déjà tracées, à quoi bon perdre son temps à rencontrer la ministre, qui n'a pas été à l'écoute des maires dans ce dossier?», a fait valoir le maire Pelletier lors d'un entretien téléphonique.

Rappelons que la ministre Normandeaup a nommé un médiateur le 14 mars dernier afin qu'il examine les budgets adoptés par les cinq villes de la Rive-Sud pour leurs services de proximité ainsi que le budget de 250,9 millions de l'agglomération de Longueuil, proposé par l'administration du maire de Longueuil, Claude Gladu. Son mandat consiste à proposer des solutions pour régler le litige entre les élus et permettre l'adoption du budget d'agglomération. Les maires des villes défusionnées de Boucherville, de Saint-Bruno-de-Montarville, de Brossard et de Saint-Lambert ont



Nathalie Normandeaup

refusé d'adopter ce budget car ils l'estiment trop élevé et réclament des coupes de 50 millions dans les dépenses d'agglomération.

Le maire de Brossard ne s'attend pas à ce que le médiateur présente des solutions susceptibles de dénouer l'impasse dans le rapport qu'il déposera mardi. Il a eu un avant-goût des propositions du médiateur lors des diverses rencontres de négociation tenues au cours des dernières semaines et il a déjà rejeté une majorité d'entre elles.

Précisons que lors de ces discussions, le médiateur a suggéré aux quatre villes défusionnées de réduire leurs dépenses de 28,1 millions de dollars, ce qui représente 13 millions pour Brossard, un effort «démesuré», estime le maire Pelletier. Pour parvenir à une telle réduction, le médiateur a proposé aux villes de procéder à des emprunts plutôt que de payer comptant certaines de leurs dépenses, une idée rejetée en bloc par les quatre municipalités. Il a également suggéré à Brossard de vendre des actifs et de réduire ses frais administratifs, ce qui, affirme M. Pelletier, forcerait Brossard à mettre à pied le tiers de son personnel.

«L'ensemble des propositions du médiateur ne tiennent pas la route car elles auraient pour effet de nous rendre pauvres pour toujours en pelletant par en avant», conclut M. Pelletier, qui s'attend à ce que le

médiateur favorise Longueuil au détriment des villes défusionnées. «Avec cet exercice de médiation, ajoute M. Pelletier, j'estime qu'on nous a fait perdre cinq semaines, à moi et à mon personnel. Tout ça pour un exercice qui a donné des résultats pitoyables.»

La mairesse de Boucherville, Francine Gadbois, affiche davantage d'optimisme que son collègue mais, tout comme lui, elle n'a guère apprécié d'apprendre que les médias auraient en main le rapport du médiateur avant les maires. «Si on apprend les recommandations du médiateur dans les journaux, je ne vois pas la nécessité de se rendre à Québec, mais on verra. Je trouve que c'est presque un affront. [...] C'est une drôle de façon de procéder. Je trouve ça «cheap» de la part du gouvernement», a-t-elle déclaré.

De son côté, le maire de Longueuil, Claude Gladu, ne s'est pas formalisé du fait que le rapport du médiateur puisse être rendu public avant la réunion, et il entend bien se rendre à Québec pour rencontrer la ministre Normandeaup.

Jean-Marc Pelletier, lui, en a gros sur le cœur. «J'ai rarement vu des élus municipaux être traités de façon aussi cavalière par la ministre et ce gouvernement. Jamais la ministre n'a daigné nous contacter depuis le début de cette saga», a-t-il déploré.

Le Devoir

Université Laval

Un petit groupe d'enseignants
est mis en lock-outL'employeur dit vouloir rétablir une certaine
équité entre les maîtres et les chargés de coursMARIE-ANDRÉE
CHOUINARD

Au nom de l'équité des conditions de travail, l'Université Laval a décrété hier le lock-out pour la vingtaine de maîtres de français langue seconde que compte son école de langues, une décision inédite.

Invoquant la «lenteur» et l'«insuccès» des négociations entamées avec ce petit syndicat des maîtres de langue, l'établissement universitaire de Québec a annoncé cette décision jeudi soir aux représentants de la vingtaine de professeurs concernés.

La direction a expliqué hier vouloir atteindre une certaine équité dans les conditions de travail et dans la rémunération de ce petit groupe ainsi que d'un autre, beaucoup plus imposant, de chargés d'enseignement employés à la même école de langues. «Nous estimons qu'il y a maintenant un système vraiment inéquitable entre les maîtres et les chargés d'enseignement», a expliqué hier Richard

Fournier, directeur des affaires
publiques à l'Université Laval.

Le syndicat, affilié à la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), juge cette mesure «injustifiée» et décode dans les demandes de l'employeur un appât pour «réduire l'autonomie et la liberté pédagogique des maîtres de langue», comme l'a indiqué par voie de communiqué hier la présidente du syndicat, Louise Tremblay.

«Il n'y a même pas eu de véritable négociation», a confié hier Jean Grenier, conseiller syndical pour la FNEEQ et porte-parole à la table de négociation. «Nous étions en train de repasser les articles de la convention, et l'employeur, après deux jours de négociation, nous a signifié qu'il activait le lock-out», a ajouté M. Grenier, qui décode dans l'objectif d'équité de l'université une manière de «niveler par le bas».

La charge de travail semble être au cœur du conflit, l'employeur affirmant vouloir rehausser le plafond d'étudiants par groupe pour atteindre un meilleur

équilibre. Le syndicat y voit plutôt un moyen de réduire le nombre de maîtres de langue à l'emploi.

Les négociations «achoppent» sur la charge de travail, la rémunération, les allocations de retraite et la protection de l'emploi. M. Fournier a indiqué que certaines demandes patronales visaient à réduire certains avantages, toujours dans «le but d'atteindre une meilleure équité» entre des corps d'emploi cohabitant à l'école de langues.

Un conciliateur a été nommé au dossier fin mars et, selon le syndicat, l'employeur «a mis fin à la négociation avant même qu'elle ne s'amorce véritablement».

Les maîtres de langue enseignent les sessions d'automne et d'hiver, mais plusieurs s'apprêtaient à commencer lundi une session intensive de deux semaines de cours, un contrat de travail directement menacé par le lock-out. Le conciliateur a toutefois convié les deux parties à reprendre les échanges lundi après-midi.

Le Devoir

Boutique Courir

LONGUEUIL
1085, chemin Chambly
(à deux pas du Cégep)
(450) 674-4436

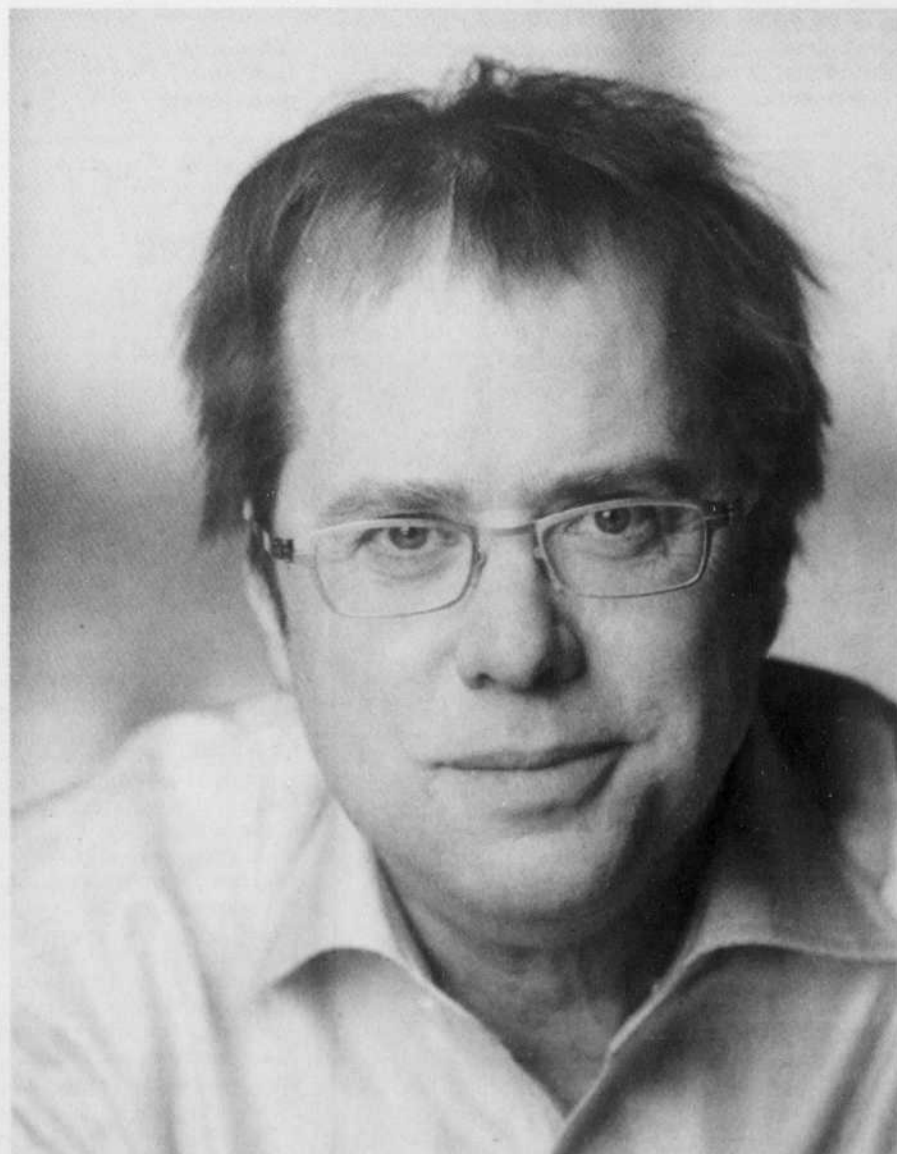
MONTREAL
4452, rue Saint-Denis
(près de Mont-Royal)
(514) 499-9600

Chaussures d'entraînement disponibles en plusieurs largeurs pour hommes et femmes.

MX 1007
new balance

OFFRE DE LANCEMENT
SUR NOUVELLE COLLECTION

9999 \$

Table ronde Ø 123 cm
2 allonges ceinturées de 48 cm 4210 \$Buffet 3 portes
L 205 x H 100 P 57 3280 \$6 Chaises
Dos rembourré 590 \$ / chLa galerie ART SÉLECT
Importateur de meubles exclusifs de France100 avenue Laurier Ouest, Montréal 514-273-7088
www.artselect.ca Fermé les dimanches et lundis

Que du hasard.

Vous savez pourquoi on appelle ça des jeux de hasard? Justement, parce que c'est juste un jeu et que ce n'est rien que du hasard. La plupart des gens comprennent ça.

Mais si vous croyez que vous pouvez avoir le dessus sur une machine ou que vous êtes capable de prévoir les résultats, là... ce n'est plus juste un jeu.

Il existe de l'aide. Appelez. Vous n'avez rien à perdre.

Jeu : Aide et Référence 1 866 SOS-JEUX

FONDATION
MISE SUR TOI

une initiative de Loto-Québec

mise-sur-toi.loto-quebec.com

• LES ACTUALITÉS •



« Nous voulons rapprocher les soins des patients au lieu de déplacer les patients vers les hôpitaux. C'est un virage fondamental qui influencera la santé des Britanniques pendant au moins 20 ans. »

— Brian Johns
directeur administratif
de Partnership for Health

L'heure est aux PPP nouvelle vague

La Grande-Bretagne se tourne vers des projets plus modestes

CHRISTIAN RIOUX

Londres — Il y a quelques semaines, Brian Johns a reçu la visite de Gordon Campbell. Le premier ministre libéral de la Colombie-Britannique, partisan d'une révision de la loi canadienne sur la santé, compte lancer un grand débat public dans sa province sur la réforme du système de santé. Mais auparavant, il voulait en savoir plus sur le réseau britannique et l'agence que dirige Brian Johns, Partnership for Health. Partisan du rôle du secteur privé dans le domaine de la santé, le premier ministre s'est tout naturellement intéressé au nouveau réseau de cliniques que souhaite développer cette organisation en partenariat avec l'entreprise privée.

« Nous voulons passer des grandes unités à de plus petites afin que les gens soient de plus en plus soignés près de chez eux », dit le directeur administratif de Partnership for Health. Alors que le ministère britannique de la Santé a récemment réduit de 40 % le nombre de ses contrats de PPP, essentiellement destinés aux grands hôpitaux, il se tourne dorénavant vers la construction de plus petites unités pour lesquelles il a un nouveau mode de financement.

Alors que les critiques contre les PPP se multiplient, le ministère britannique de la Santé annonçait le mois dernier un virage important. Au cours des prochaines années, le pays compte détourner chaque année huit milliards de dollars des grands hôpitaux traditionnels afin de les consacrer à un réseau de polycliniques plus près des besoins de la population. La Grande-Bretagne soigne beaucoup trop dans les hôpitaux, a déclaré la ministre de la Santé, Patricia Hewitt, qui veut déplacer une portion significative des 45 millions de consultations faites chaque année dans les hôpitaux vers une cinquantaine de polycliniques.

Ces véritables cliniques communautaires fourniront des soins spécialisés généralement offerts dans les hôpitaux, mais sans hospitalisation. Une douzaine d'hôpitaux régionaux menacés de fermeture pourront être recyclés. Les cliniques offriront notamment des soins spécialisés de gynécologie, d'orthopédie, de dermatologie, d'urologie et d'oto-rhino-laryngologie. « Nous voulons rapprocher les soins des patients au lieu de déplacer les patients vers les hôpitaux », dit M. Johns. C'est un virage fondamental qui influencera la santé des Britanniques pendant au moins 20 ans.

Les PPP revisités

De nombreux experts ont vu dans ce projet un véritable désastre des PPP liés aux grands hôpi-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

taux. Depuis les années 90, la Grande-Bretagne a construit et rénové une soixantaine d'hôpitaux en confiant à l'entreprise privée le financement, la construction et l'entretien des immeubles. « Avec le foisonnement de critiques contre le manque de souplesse de ce type de financement et plusieurs échecs cuisants, le gouvernement veut diversifier ses approches », dit David Milner, directeur financier de la South East London Strategic Health Authority.

Ces nouvelles cliniques redonneront un rôle déterminant au secteur public dans leur financement. Plutôt que d'en confier la construction directement au secteur privé et de signer des contrats de 20 ou 30 ans, le gouvernement a déjà commencé à créer des entreprises mixtes où le secteur public participe étroitement aux décisions.

Dans une quarantaine de régions du pays, les responsables locaux ont créé des Local Improvement Finance Trusts (LIFT) dans lesquels l'entreprise privée et le secteur public détiennent respectivement 60 % et 40 % des intérêts. Ce sont ces entreprises mixtes qui seront les maîtres d'œuvre de la création du nouveau réseau de polycliniques.

« Contrairement aux PPP traditionnels, aucune décision ne se prendra dans ces entreprises mixtes sans l'accord des deux partenaires », dit Brian Johns. Le secteur public a un véritable droit de veto sur tout ce que décide l'entreprise.

Ces nouvelles fiducies ont déjà construit ou rénové 150 installations depuis 2002. The Center est une clinique-pilote installée au cœur de l'East End, dans le quartier populaire de Newham, sur les bords de la Tamise, où seront bientôt construites les principales installations des Jeux olympiques de 2012. Terminé en 2004, le centre de soins de dix millions de dollars a été construit en collaboration avec Babcock and Brown, une banque internationale, et

GSL, une entreprise spécialisée dans ce type de partenariats en Grande-Bretagne, en Australie et en Afrique du Sud. Dans l'immeuble flambant neuf de Manor Park, on trouve trois médecins qui peuvent faire de petites chirurgies. Mais la clinique offre aussi des services de phlébotomie, d'optométrie, d'orthopédie, de rhumatologie ainsi que de réhabilitation cardiaque et pulmonaire.

D'ici un an, plus d'une vingtaine de cliniques de ce genre seront créées dans le pays afin de commencer à y décentraliser des soins aujourd'hui offerts uniquement dans les hôpitaux.

Plus que les immeubles

Le livre blanc du gouvernement n'en souffle pas mot, mais les perspectives de développement de ces trusts régionaux pourraient bientôt dépasser le financement, la construction et l'entretien des immeubles. « Il n'est pas exclu qu'un jour, ces compagnies mixtes prennent en charge une partie des soins destinés à la population », dit Brian Johns. « Ce n'est pas encore dans les plans, mais ces consortiums sont beaucoup moins rigides que les PPP classiques. Ils sont près de la population et mobilisent directement le secteur public. Rien n'empêche d'imaginer qu'ils pourraient un jour se faire confier des mandats pour s'occuper d'une région ou dispenser certains soins. Rien n'est exclu. »

La décision soulèverait certainement aujourd'hui la colère des syndicats de la fonction publique, qui dénoncent radicalement aussi bien les LIFT que les PPP classiques. Pour les syndicats, ces partenariats ne sont qu'une façon de contourner les conventions collectives et de faire des économies sur les salaires et les conditions de travail.

En créant ces structures mixtes dans toutes les régions, le gouvernement pose pourtant la base d'une éventuelle privatisation plus poussée des soins. Selon certains, c'est ici que l'idée du partenariat

tant vantée par Tony Blair et son ministre des Finances, Gordon Brown, prendrait tout son sens. L'idée n'est pas nouvelle. Elle est défendue depuis longtemps par Eamonn Butler, directeur du Adam Smith Institute de Londres.

« Les PPP ont plutôt servi, pour l'instant, à investir dans la brique et le ciment et à accroître la dette du gouvernement sans que cela paraisse trop. Mais ils pourraient un jour prendre en charge une partie des soins. » Butler cite l'exemple de Netcare, une entreprise sud-africaine qui fait des opérations de la cataracte dans des unités mobiles. En 2004, le ministère de la Santé a signé un contrat avec cette entreprise pour que deux de ces unités (qui comprennent des salles d'anesthésie, d'opération et de réanimation) sillonnent la Grande-Bretagne. Netcare fournissait aussi le personnel responsable des opérations.

Rien n'empêchera un jour les responsables régionaux du ministère de la Santé de confier une partie des soins d'une région à une de ces entreprises mixtes auxquelles ils auront été étroitement associés depuis des années. « À terme, ces entreprises, mixtes ou pas, pourraient être payées par l'État pour garder une partie de la population en santé », dit Butler. On pourrait même leur fixer des objectifs précis et les rémunérer en fonction de la qualité de leurs soins et de leurs résultats. Plus la population serait en santé, plus ils seraient payés.

Mais il y a encore loin de la coupe aux lèvres. Aucun responsable du ministère de la Santé n'a encore osé faire une proposition aussi radicale, même si, au pays d'Adam Smith, rien ne semble impossible à l'entreprise privée.

Correspondant du Devoir
à Paris

À lire lundi:
La France,
pionnière des PPP

Conférence publique

LES NOUVEAUX ENJEUX URBAINS, UNE QUESTION D'ÉCHELLE : DU QUARTIER À LA RÉGION

Le jeudi 11 mai 2006, 17 h

Salle 117, centre Urbanisation, Culture et Société
3465, rue Durocher, Montréal

Conférencier invité :

Hank Savitch, Brown and Williamson Distinguished Research Professor, School of Urban and Public Affairs, University of Louisville, États-Unis.

Entrée gratuite (Places limitées)

Pour information :
melanie.gauthier@ucs.inrs.ca
Téléphone : (514) 499-4068

http://www.vrm.ca/relève3.asp

Université du Québec
Institut national
de la recherche
scientifique
Urbanisation, Culture et Société

VRM.CA

UNIVERSITÉ
LAVAL

CRAD
Centre de Recherche et d'Intégration d'Économique

UQAM
Université du Québec à Montréal

SHIRT PASSION ■ SANDRO ■ VERTIGO ■ OUI ■ TOMBOLINI ■ GLORIA GAUDETTE ■ PATRICK GÉRARD ■ ETC. ■

■ THIERRY MUGLER ■ FRANCESCO SMALTO ■ REPORTER ■ TOMBOLINI ■ SAN REMO ■ TORRAS ■ KENNETH COLE ■ ETC. ■

Pour Elle
277, av. Laurier O.
270-6154
Centre de Commerce
Mondial 844-9125

Pour Lui
Centre de Commerce
Mondial 281-7999
5107, av. du Parc
277-7558

EN BREF

Nouveau programme d'aide aux OBLN

La Ville de Montréal met sur pied un nouveau programme d'aide financière qui s'adresse aux organismes à but non lucratif (OBLN) qui sont locataires dans des immeubles non résidentiels imposables. Ce nouveau programme, offert dans les 19 arrondissements de la Ville et doté d'une enveloppe budgétaire de 2,3 millions de dollars, servira à aider les OBLN locataires qui oeuvrent dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire et des loisirs. « Avec le nouveau programme mis en place, nous allons offrir aux OBLN locataires l'occasion de bénéficier d'une subvention équivalant à 11 % de leur loyer », fait valoir le président du comité exécutif et responsable des finances, Frank Zampino. Les organismes admissibles, qui désirent profiter de ce programme d'aide financière, doivent effectuer une demande avant le 30 septembre 2006. - Le Devoir

CULTURE

Art nippon millénaire



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

SYMBOLE du savoir-faire nippon en matière d'art céramique datant de 2000 à 3000 ans avant Jésus-Christ, ce vase profond «à flammes», d'une grande complexité décorative, servait à... cuisiner. Chef-d'œuvre en son pays, il sera la pièce maîtresse de l'exposition Japon, présentée au Musée Pointe-à-Callière jusqu'au 15 octobre. Les visiteurs auront donc le bonheur de se familiariser avec l'art millénaire du pays du Soleil levant grâce à plus de 150 artefacts provenant principalement du Musée national de Tokyo, une première mondiale.

EN BREF

Prix du patrimoine

Le jury du septième concours «L'expérience photographique du patrimoine» a sélectionné huit lauréats pour leurs photos de qualité représentant un élément patrimonial. En l'occurrence, il s'agit surtout de lauréates puisque la tournée ne compte qu'un seul garçon, Jaaku Mangiuk, de Kangiqsujuq. Les gagnantes sont Cynthia Allard (Boisbriand), Annie Diotte (Brébeuf), Michelle Karpman (Montreal), Anne-Marie Langlois (Baie-Comeau), Christine Magnan (Blainville), Jinny Martel (Saint-Jérôme) et Claudine Perron (Saguenay). Des mentions sont accordées à Elisabeth Pathenaude et Anik Thibault. Le concours

québécois annuel se rattache à l'expérience photographique internationale des monuments à laquelle participent des jeunes de plusieurs dizaines de pays dans le monde. Environ 160 œuvres, dont celles des lauréats d'ici, seront exposées à compter du 27 novembre au Vieux-Palais de Saint-Jérôme. Plus de 900 jeunes Québécois ont parcouru le territoire pendant l'année scolaire pour donner leur point de vue sur le patrimoine. — *Le Devoir*

Le Métropolitain hors de l'eau

Un règlement dans l'affaire opposant Joseph Rescigno et l'Orchestre Métropolitain, un litige portant sur 268 000 \$, est survenu jeudi en fin de journée. L'en-

tente, qui porte sur un montant qui sera révélé en fin de semaine prochaine, stipule que l'orchestre réglera immédiatement à son ancien chef une somme substantielle, cependant inférieure à 50 % du montant total. Le restant dû sera payé sur une période de dix ans. Des donateurs, anonymes pour le moment, mettraient la somme requise à la disposition de l'orchestre. Jean-Pierre Goyer, président du conseil d'administration, visé par les jugements, ne ferait pas partie de ces donateurs. Par ailleurs, l'orchestre, placé sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies, se propose de payer l'ensemble des créanciers à 100 %. Les beaux jours s'annoncent donc pour très bientôt, au grand plaisir des musiciens. — *Le Devoir*

THÉÂTRE

La part la plus sombre de l'âme humaine mise en lumière

LA HACHE
Texte et mise en scène: Larry Tremblay. Au Théâtre de Quat'Sous jusqu'au 27 mai.

MARIE LABRECQUE

Le génocide rwandais l'a horriblement prouvé: les mots ne sont pas innocents. Les idées meurtrières portent un potentiel destructeur et arment ultimement les bras. À l'heure où les idéologies, surtout religieuses, font un retour en force, Larry Tremblay frappe au cœur des idées dangereuses avec *La Hache*.

L'auteur d'*Ogre* a écrit, à la fois pour la scène et pour la forme littéraire, un texte dense qui met en cause cette déshumanisation mais fait aussi par la bande le procès de la médiatisation, de ce vécu que «les médias nous vendent en guise de pensée». Un huis

clos exigeant, bâti un peu comme un suspense, qui dévoile peu à peu son argument au fil de métaphores dans une logorrhée vertigineuse, voire un peu longue, avant d'en arriver au cœur du sujet.

La création du Quat'Sous présente un être aux allures de fou qui débarque par une nuit pluvieuse chez un de ses étudiants. Peaufinant depuis 27 ans un poème qu'il voudrait parfait, le professeur s'est reconnu dans l'extrémisme de la frappante «rédaction» que son élève lui a remise: tous deux sont soutenus par une quête de pureté qui ne peut être que déshumanisante. Profondément dérangé par la découverte que ce potentiel destructeur se trouve

aussi en lui, l'enseignant pousse l'idée de l'étudiant jusqu'au bout de sa logique sanguinaire.

Jean-François Casabonne trouve sûrement là une de ses meilleures compositions. Au-delà du caractère sportif de sa performance (plus d'une heure et demie de texte hachuré), le comédien apporte beaucoup de nuances et de couleurs différentes à cet être halluciné. Jusque dans ses postures, il en incarne la fébrilité et le délire parfois dérangeant.

Les excès du prof visent à bousculer l'étudiant, enfermé dans son mutisme. C'est une manière de nous rappeler que les génocides et autres actes sanglants se nourrissent aussi de potrie silence, de notre inaction. Eloquent

dans un rôle muet, le nouveau venu Xavier Malo impose une intensité sourde, une présence habitée. Quand cet «ange de plâtre» s'élève sur un socle, habillé de pied en cap, il paraît tout à fait menaçant. Une image réussie.

La mise en scène de Larry Tremblay orchestre une sorte de danse entre l'intellectuel et le skinhead, entre la parole et l'action, comme deux facettes d'une même noirceur. Le décor aux lignes déformées de Claude Goyette illustre d'un seul coup d'œil ce déséquilibre d'un homme qui a plongé en lui-même et y a vu la part la plus sombre de l'âme humaine.

Collaboratrice du Devoir

La chaise parfaite
pour le cinéma maison!!
Confort... Style... Durabilité

Boutique
Tout pour le Dos
Un rendez-vous avec le confort
8780, Boul. Saint-Laurent (coin Crémazie)
514-383-1582 1-800-268-1582
www.toutpourledos.com

Certaines berlines témoignent de votre richesse.
D'autres vous permettent de la conserver.



ASSOCIATION DES JOURNALISTES
AUTOMOBILE DU CANADA

Meilleure voiture familiale
de plus de 35 000 \$



HYUNDAI
Va de l'avant

Voici l'Azera.

La toute nouvelle berline de luxe de Hyundai. Un équipement de série abondant et un témoignage d'excellence dans les moindres détails. Promise avant même sa sortie, elle représente la nouvelle norme en matière de qualité et de raffinement. Offerte à partir de 34 495 \$*. L'Azera vous donne les moyens de profiter de la vie.

390 \$ 4,8 %**

Le prix de la location est de 390 \$ par mois. Le taux d'intérêt est de 4,8 %.

Sac de golf et ensemble de fers en prime

Pour un temps limité, à l'achat ou à la location de la nouvelle Azera 2006 de Hyundai, recevez gratuitement un équipement de golf signé TaylorMade comprenant un sac et un ensemble de fers de qualité supérieure jusqu'à épuisement de la marchandise. Une valeur au détail estimée à 1430 \$. Voyez votre concessionnaire Hyundai pour tous les détails. La marque TaylorMade est utilisée avec la permission d'Adidas Canada Limited.

hyundaicanada.com

*PODF de la berline Azera 2006 montrée : 34 495 \$. Frais de livraison et de destination (1345 \$) frais d'immatriculation, d'assurance, d'enregistrement et toutes taxes en sus. Les frais de livraison et de destination comprennent les frais de transport et de préparation, d'administration du concessionnaire et un plein de réservoir d'essence. Le concessionnaire peut devoir commander le véhicule. ** Programme de location sur approbation du crédit des Services Financiers Hyundai pour les Azera 2006 neuves. Taux d'intérêt annuel de financement à la location de 4,8 %. Mensualités de 390 \$ pour 60 mois, sans obligation au terme du contrat de location. Comptant de 5690 \$ et première mensualité requise. Coût total de location de 29 060 \$. Option d'achat de 12 206 \$ au terme du contrat de location. Dépôt de sécurité de 0 \$. Kilométrage annuel de 20 000 km, 10 \$ par kilomètre supplémentaire. Frais de livraison et de destination de 1345 \$ et frais d'acquisition de location de 390 \$ inclus. Les frais de livraison et de destination comprennent les frais de transport et de préparation, d'administration du concessionnaire et un réservoir plein de carburant. Frais d'immatriculation, d'assurance, d'enregistrement, PPSA/RDP/PM 150 \$ et taxes en sus. Le concessionnaire peut vendre ou louer à prix moindres. 11 Offre d'une durée limitée. À l'achat ou à la location de l'Azera 2006 de Hyundai, recevez un équipement de golf comprenant un sac et un ensemble de fers de qualité supérieure jusqu'à épuisement de la marchandise. Une valeur au détail estimée à 1430 \$. Voyez votre concessionnaire Hyundai pour tous les détails. La marque TaylorMade est utilisée avec la permission d'Adidas Canada Limited.

ACTUALITÉS

BOUCHARD

65 % des électeurs bloquistes, 64 % des libéraux et 61 % des néo-démocrates indiquent qu'ils sont satisfaits du gouvernement de Stephen Harper

SUITE DE LA PAGE 1

Bouchard, le tandem ramasse le Québec au complet», fait valoir M. Léger.

L'enthousiasme soulevé par un éventuel retour de M. Bouchard à l'avant-scène se vérifie dans toutes les régions du Québec, tant chez les jeunes que chez les plus âgés, tant chez les femmes que chez les hommes. Et même si Lucien Bouchard a été premier ministre du Québec de 1996 à 2001 en tant que chef du Parti québécois, sa candidature est souhaitée tant par les fédéralistes (42 %) que par les souverainistes (41 %).

D'ailleurs, l'effet Bouchard se fait sentir dans tous les partis politiques. Son retour serait souhaité par 40 % des libéraux, 55 % des péquistes, 57 % des adéquistes et même 51 % des solidaires.

Et quand la population est invitée à choisir la personnalité qui ferait le meilleur premier ministre du Québec, près d'un Québécois sur trois (32 %) opte pour Lucien Bouchard. Il devance ainsi largement ses adversaires. L'actuel ministre de la Santé, Philippe Couillard, qui aimerait éventuellement remplacer Jean Charest à la tête du PLQ, arrive deuxième avec un score de 17 %. Le chef péquiste se classe en troisième place (12 %) devant Jean Charest (10 %) et Françoise David, de Québec solidaire (5 %).

Deux tiers des Québécois condamnent la piètre performance du premier ministre Charest. Comme le révélait *Le Devoir* hier dans la première tranche de ce sondage Léger Marketing, 65 % de la population estime en effet que Jean Charest devrait quitter la direction du Parti libéral du Québec.

Même aux yeux des partisans des autres partis, c'est Lucien Bouchard qui ferait le meilleur premier ministre: 42 % des péquistes, 35 % des libéraux, 29 % des adéquistes et 21 % des solidaires le pensent. Bien qu'il s'agisse d'une question tout à fait hypothétique, cela tend à démontrer un véritable potentiel d'intentions de vote du côté du nationalisme plutôt à droite qu'à gauche.

Malgré la présence active de Québec solidaire, les électeurs ne semblent pas suivre les deux porte-parole Françoise David et Amir Khadir. Dans ce paysage, la gauche ne se faufile pas, et Montréal n'apparaît pas plus sensible à cette vision de la société que n'importe quelle autre région du Québec.

Selon l'analyse de Jean-Marc Léger, la population recherche un leader avec du coffre, de l'expérience

et la capacité de prendre en compte les intérêts du Québec. En plus d'être un pont entre le PQ et l'ADQ, Lucien Bouchard correspond au type de politicien que souhaitent les Québécois, croit M. Léger. «Il est perçu comme un gagnant», ajoute-t-il.

À 67 ans, M. Bouchard demeure un homme public qui ne laisse pas indifférent. Il préside le conseil d'administration de l'Orchestre symphonique de Montréal, qui a connu les tourments d'un conflit de travail. Il a fait quelques rares interventions publiques dans des dossiers d'envergure comme l'emplacement du futur CHUM.

En octobre dernier, il a lancé avec 11 autres personnalités un manifeste intitulé *Pour un Québec lucide* qui a fait grand bruit. Il en appelait alors à la responsabilité collective pour que le Québec sorte de sa torpeur et procède à un véritable redressement, notamment en ce qui a trait à la dette publique et au déclin démographique. M. Bouchard et consorts s'en prenaient à la levée de boucliers qu'on oppose au moindre projet d'envergure ainsi qu'à une certaine intolérance envers tout point de vue différent. Encore récemment, à titre de président de la Société du Havre de Montréal, M. Bouchard a dénoncé la résistance populaire devant le démenagement du Casino de Montréal.

Joint par téléphone hier après-midi, M. Bouchard a refusé de commenter les résultats de ce sondage, soulignant que le faire, «c'est déjà entrer dans l'arène politique». Il a toutefois mentionné que les signataires du manifeste souhaitent donner des suites à leur engagement afin d'élargir le débat. Une société sans but lucratif a été créée en mars dernier sous le nom de Groupe pour un Québec solidaire. D'autres activités publiques et même des publications sont à prévoir.

«On a convenu qu'il devait y avoir une démarche citoyenne de continuité. [...] La réaction a été très intense. On peut ne pas aimer les diagnostics, les solutions embryonnaires qui ont été évoquées, mais il est certain qu'il y a une préoccupation pour ces thèmes-là au Québec actuellement», a expliqué M. Bouchard.

Au regard du sondage, M. Léger estime que «Lucien Bouchard est positionné là où se situe la population». En comparaison, André Boisclair et le Parti québécois semblent déconnectés, estime le sondeur. Il souligne que la question de la souveraineté n'est pas au cœur des préoccupations des Québécois alors qu'elle avait refait surface à

la suite du scandale des commandites.

En concordance avec le nouveau programme péquiste, qui a éliminé toute forme de partenariat, la maison de sondage a demandé si les Québécois étaient pour ou contre la souveraineté du Québec. Ainsi, le NON l'emporterait par 57 % des voix contre 43 %. Les francophones sont partagés également entre les deux options.

Pendant ce temps, le manifeste *Pour un Québec lucide* stimule des débats. Et il n'est pas bien loin du programme de l'ADQ, dont le conseil général a d'ailleurs lieu en fin de semaine à Granby. Le tandem Bouchard-Dumont risque de susciter quelques débats de couloir alors que l'Action démocratique connaît une période difficile en matière de finances et de membership. Et c'est sans compter l'impact marginal que le parti a eu aux plus récentes élections partielles. Dans Sainte-Marie-Saint-Jacques, l'ADQ s'est littéralement effondrée, ne recueillant que 2 % des suffrages.

Mais le potentiel conservateur au Québec demeure important, ainsi que tend à le démontrer le sondage Léger Marketing. 70 % des Québécois se disent satisfaits du travail du premier ministre du Canada, Stephen Harper. La lune de miel avec le Québec est d'autant plus évidente que 65 % des électeurs bloquistes, 64 % des libéraux et 61 % des néo-démocrates indiquent qu'ils sont satisfaits du gouvernement conservateur.

En matière d'intentions de vote, l'équipe de Stephen Harper — qui a fait élire dix députés au Québec en janvier dernier — recueille 27 % des appuis après répartition des indécis, contre 32 % pour le Bloc, 21 % pour le Parti libéral du Canada, 15 % pour le NPD et 4 % pour d'autres partis.

«On est dans une phase de charme, souligne Jean-Marc Léger. Pour l'instant, Harper a livré ce qu'il avait promis. C'est extrêmement rassurant, et c'est ce qui donne un taux de satisfaction exceptionnel chez les francophones. Le potentiel de vote se situe entre les 27 % d'intentions de vote actuelles et les 70 % de satisfaction.» Selon lui, cette tendance positive pour le PC devrait s'accroître.

Ce sondage Léger Marketing a été réalisé entre les 26 et 30 avril auprès de 1002 répondants. La marge d'erreur se situe à 3,1 %, 19 fois sur 20.

Le Devoir

OURAGAN

SUITE DE LA PAGE 1

population. Elle est manifestement à la recherche d'un vrai chef, et M. Bouchard en était un. Aux yeux de certains, il l'était même un peu trop.

Même avant sa démission, l'ancien premier ministre était déjà tenu pour un conservateur, et le manifeste *Pour un Québec lucide* n'a rien fait pour lui donner une image plus progressiste. Ceux qui souhaitent son retour viennent pourtant de tous les horizons. C'est le cas de la majorité des péquistes (55 %), des adéquistes (57 %) et même des partisans de Québec solidaire (51 %). Les libéraux y sont un peu moins favorables (40 %), sans doute parce qu'il redevenait un adversaire trop redoutable.

Il y a peut-être plus de nostalgiques chez les souverainistes (57 %), mais il y en a tout de même un nombre impressionnant chez les fédéralistes (46 %). D'ailleurs, il y a autant de fédéralistes (42 %) que de souverainistes (41 %) qui voteront pour son parti. Ou bien ils ne croient pas qu'il veuille vraiment réaliser la souveraineté, ou bien ils pensent qu'à tout prendre, il vaut mieux que ce soit lui qui le fasse. Dans un cas comme dans l'autre, ils auraient au moins l'assurance qu'une main ferme tiendrait la barre.

Bien sûr, il ne s'agit que d'un sondage, mais je n'ai aucun souvenir d'un homme politique québécois dont le retour aurait été susceptible de bouleverser l'échiquier politique à ce point. Un véritable ouragan. En comparaison, l'accession de Philippe Couillard à la tête du PLQ n'aurait qu'un effet neutre malgré la grande popularité dont jouit le ministre de la Santé.

L'ouragan Lucien pourrait causer de terribles dommages. Le PQ et le PLQ seraient presque ravalés au rang de tiers partis. La marginalisation des «purs et durs» dont il rêvait à l'époque où il dirigeait le PQ serait enfin chose faite. Quant à André Boisclair, il ne lui resterait plus qu'à demander l'asile à son ancien chef ou à s'informer s'il y a toujours un poste disponible pour lui à Toronto.

Au point où il en est, Mario Dumont, qui en est rendu à courtoiser les maires défusionnistes, ne devrait pas faire d'histoire. Devenir le second de M. Bouchard serait même inespéré. Au reste, ces deux-là se sont toujours bien entendus. Quant aux adéquistes, bon nombre sont en réalité des «orphelins de Bouchard», et ils seraient sans doute ravis de retrouver leur père.

Robert Lepage déplorait que, depuis le départ de M. Bouchard, plus personne n'incarnerait la souveraineté. Même s'il est toujours souverainiste, il ne faudrait toutefois pas compter sur lui pour replonger le Québec dans un référendum à brève échéance. Au mieux, ce serait un retour aux «conditions gagnantes».

Les militants péquistes ont toujours reproché à M. Bouchard un attentisme qu'ils assimilaient à de la tiédeur, mais comment lui reprocher d'avoir refusé d'engager un combat qu'en son for intérieur il ne croyait pas être en mesure de gagner?

S'il revenait aux affaires de l'État, il pourrait difficilement ignorer que 70 % des Québécois sont satisfaits du gouvernement Harper. Ils sont à tout le moins curieux d'explorer les possibilités du «fédéralisme d'ouverture».

Même si M. Bouchard croit toujours que la souveraineté est la meilleure solution, il déciderait sans doute de jouer le jeu. Après la décevante victoire péquiste de 1998, il avait été tenté de reprendre à son compte le projet de «paix constitutionnelle» de Mario Dumont, largement inspiré du rapport Allaire.

Si le Canada anglais rejetait une entente de ce genre, le camp souverainiste pourrait retrouver un rapport de force analogue à celui de l'après-Meech. Dès lors, tout redevenirait possible.

Ceux qui craignent la tourmente constitutionnelle peuvent se rassurer: il y a peu de risques que l'ouragan Lucien frappe nos côtes.

mdavid@ledevoir.com

PPP

SUITE DE LA PAGE 1

qui paiera le déficit de 40 millions de dollars qu'il aura accumulé à la fin de l'année. En 2008, celui-ci aura atteint 200 millions de dollars. Déjà, on s'attend à ce qu'une centaine de postes disparaissent, et il n'est pas exclu que des lits soient fermés.

En quelques années, le fleuron des PPP britanniques est devenu un mouton noir. Pour la première fois, un rapport indépendant, signé par Price Waterhouse Coopers, a désigné le contrat rédigé en 1998 pour le financement, la construction et la gestion du nouvel hôpital comme étant la cause principale du problème.

Comme la soixantaine d'hôpitaux construits au cours des dernières années, le Queen Elizabeth a été l'œuvre d'un consortium privé qui a aussi pris en charge le financement de l'opération, baptisée la-bas Public Finance Initiative (PFI). Une fois la construction terminée, l'hôpital s'est engagé à verser 40 millions de dollars par année au constructeur en échange de l'utilisation de l'immeuble et de certains services comme l'entretien et la buanderie.

Les experts ont établi que, malgré une gestion irréprochable, le Queen Elizabeth avait été poussé au déficit à cause d'un contrat qui lui coûtait chaque année des millions de dollars de plus que ce qu'il paierait si l'argent était venu du gouvernement.

«La bulle des PPP est en train d'éclater, explique le consultant privé Noel Plumridge. On n'a rien pour rien. Les banques ont toujours emprunté à des taux plus élevés que les gouvernements. Le financement des hôpitaux en PPP coûte donc plus cher que leur financement à partir de fonds publics.»

Aujourd'hui, la grande majorité des nouveaux hôpitaux britanniques sont financés par des fonds privés. Le début du virage date du gouvernement de John Major. Après la signature du traité de Maastricht, les pays européens ont été soumis à des critères stricts de réduction de leur dette. Le gouvernement britannique a vu dans les PPP une façon de financer la construction d'équipements publics sans affecter directement les finances publiques. Aux prises avec la détérioration de nombreux édifices après les restrictions des années Thatcher, le gouvernement travailliste de Tony Blair a généralisé les PFI aux hôpitaux, aux prisons, aux écoles, aux autoroutes, aux chemins de fer et même au métro.

L'hôpital Queen Elizabeth n'est pas le seul à avoir connu des déboires. The University College Hospital de Londres a essuyé des pertes de 35 millions de dollars au cours de la première moitié de l'année financière en cours. Depuis les années 90, rarement les Britanniques ont-ils autant douté de leurs PPP.

«La preuve est loin d'être faite qu'il est préférable de construire des hôpitaux selon cette méthode, dit Sean Boyle, de la London School of Economics. Les paiements mensuels pour les PPP sont plus élevés que ceux que nous ferions si le financement venait de l'État, et les frais de consultation peuvent être exorbitants.»

Depuis l'échec retentissant du Queen Elizabeth, ce questionnement est remonté jusqu'au ministère de la Santé, où plusieurs projets sont en cours de réexamen. Tout en réaffirmant officiellement sa confiance dans les PFI, le ministère de la Santé a déjà annoncé une réduction de 40 % des budgets qui y seront consacrés en 2006-07. «Le gouvernement ne le dira pas, mais il s'agit d'une reorientation fondamentale et d'un aveu que quelque chose ne va pas», dit Sean Boyle.

Le mois dernier, un rapport du Conseil du trésor a confirmé ces appréhensions. «Il n'est pas du tout évident que les PPP offrent le moindre avantage en matière

de réduction des coûts», écrivent ses auteurs. Selon le King's Fund, un organisme indépendant qui a travaillé à ce rapport, les économies réalisées dans la construction et la gestion des édifices suffisent à peine à compenser les coûts de financement plus élevés. Le rapport conclut que «dans l'ensemble, les économies sont faibles et souvent marginales».

Alors, pourquoi les directeurs d'hôpitaux ne se rebellent-ils pas contre les PFI? L'ancien conseiller du Trésor, Jon Sussex, a récemment affirmé que lorsqu'ils s'expriment en privé, les directeurs d'hôpitaux sont beaucoup moins enthousiastes à l'endroit des PPP que le gouvernement, qui en fait une «promotion artificielle».

La principale critique adressée aux hôpitaux construits par des consortiums privés concerne le manque de souplesse de ces contrats, souvent signés pour 30 ans ou plus. Loin d'être opposé aux PPP en principe, Noel Plumridge estime qu'ils conviennent surtout à des équipements dont l'utilisation n'évolue pas au cours des prochaines années. Dans 30 ans, on sait qu'il y aura probablement le même nombre d'élèves dans les classes et encore plus de voitures sur les autoroutes.

«Mais qui sait à quoi ressemblera un hôpital dans 25 ans?», dit M. Plumridge. Depuis quelques années, le nombre de lits d'hôpitaux n'a cessé de diminuer. Les gens sont de plus en plus soignés dans de petites unités et rentrent aussitôt à la maison après l'opération. Or les PPP enlèvent toute souplesse aux hôpitaux. Quoi qu'il arrive, qu'on ait des patients ou non, il faudra verser la même somme à chaque mois. Le risque est particulièrement grand pour les grands hôpitaux qui sont maintenant en concurrence entre eux.»

David Milner est le directeur financier de la South East London Strategic Health Authority, la région de Londres où se trouve le Queen Elizabeth. Selon lui, à l'époque des premiers PPP, le marché n'était pas mûr, ce qui expliquerait les échecs actuels. «Avec les pressions du gouvernement qui voulait absolument des PPP, c'est l'entreprise privée qui tenait le gros bout du bâton dans la négociation. Le secteur public n'avait pas d'autre choix que d'accepter ce qu'on lui offrait.»

Jean-Claude Hébert

Fenêtres sur la justice

« Un livre érudit, fourmillant d'exemples d'ici et d'ailleurs, qui remonte dans l'histoire, qui explique. Un livre très intéressant. »

Marie-France Bazzo, *Indicatif présent*, Radio-Canada

« L'auteur vulgarise à souhait les grands enjeux et concepts de ce domaine complexe, sans pour autant céder à la tentation du coup de gueule. »

Brian Myles, *Le Devoir*

304 pages • 25,95 \$

Boréal
www.editionsboreal.qc.ca

En juin 2005, un rapport du Bureau national de vérification sur le refinancement de l'hôpital universitaire de Norfolk et Norwich a montré du doigt des profits de 150 millions de dollars réalisés par les banques et les entrepreneurs immobiliers. Le gestionnaire de PPP John Laing, qui administre l'hôpital de Norfolk et Norwich, a accru ses profits de 43 % en 2005. Le chercheur Chris Edward, de l'université de Norwich, soutient que lorsque le contrat de cet hôpital arrivera à échéance, en 2037, les coûts de construction auront été remboursés six fois.

Mais avec l'insistance du gouvernement pour que tous les édifices publics soient financés et construits par l'entreprise privée, quelle est la marge de manœuvre du service public lorsque vient le temps de négocier un contrat avec le secteur privé? Elle n'est pas grande, avoue Milner, car il n'y a pas vraiment d'autre méthode à laquelle on pourrait comparer les PPP.

Paul White est aujourd'hui à la tête du plus grand projet d'hôpital de Grande-Bretagne, Saint Bart and The Royal London. Le financement de cette opération de deux milliards de dollars est à peine achevé que certains échafaudages ont déjà été érigés dans la cour du vieil hôpital, en face de la station Whitechapel.

Après des années d'hésitation et mille et une péripéties, le ministère de la Santé a finalement autorisé la construction des nouveaux édifices et la rénovation des anciens (20 % des travaux). Après les déboires du Queen Elizabeth, le gouvernement a bien songé à annuler l'opération. Mais un nouveau report de la décision aurait coûté plusieurs centaines de milliers de dollars, sans compter le coût politique dans ces quartiers traditionnellement travaillistes. Fusionnés depuis 1994, les hôpitaux Saint Bartholomew (le plus vieil hôpital de Londres) et The Royal London desservent l'est de Londres et offrent des chirurgies cardiaques et des traitements du cancer très pointus. Quelques semaines avant la décision, 1000 médecins avaient signé une pétition.

«Il n'y avait pas d'autre moyen d'investir une telle somme que de faire appel au secteur privé», dit le directeur exécutif Paul White. Pendant que l'entreprise privée finance, construira et gèrera l'hôpital, nous pourrions nous

consacrer à ce que nous savons faire: soigner les gens.» Les nouveaux bâtiments seront financés, construits et entretenus par le consortium suédois Swanska Innisfree.

Afin de ne pas se retrouver dans la situation du Queen Elizabeth, le gouvernement a jugé plus prudent, à la dernière minute, de réduire de 250 le nombre de lits du projet avant de donner son accord. L'hôpital a fait une projection de ses besoins jusqu'en 2015.

Selon Noel Plumridge, une partie de l'incertitude financière de ces projets provient des coûts de fusion. «Chaque fois qu'un hôpital a des difficultés, on décide de le fusionner et de centraliser les activités dans un bâtiment neuf. On sacrifie ainsi des immeubles qui ne coûtaient pas cher. Or il est rare que les fusions entraînent des économies. Mais les électeurs préféreront toujours être soignés dans des hôpitaux neufs, même s'ils coûtent très cher et n'offrent pas de nouveaux services.»

Malgré les récents déboires des PPP, leurs partisans ne désarment pas. Ils considèrent que les avantages l'emportent sur les inconvénients. Selon James Worron, conseiller de la Confédération des industries britanniques (CBI), le secteur privé sera toujours plus efficace pour construire et administrer les bâtiments qui abritent les hôpitaux. «Le vieux système était caduc. Avec les fonctionnaires, il y avait toujours des retards et des dépassements de coûts. Aujourd'hui, c'est l'entreprise privée qui assume ce risque et le processus est beaucoup plus transparent.» Selon le ministère de la Santé, moins de 10 % des chantiers ont dépassé les coûts de construction et connu des retards. Ces données sont rarement contestées par les adversaires des PPP, qui soulignent cependant que le temps et l'argent économisés dans la construction sont souvent perdus en amont puisqu'il faut au moins deux ans simplement pour faire rédiger le contrat par des experts spécialisés.

Il n'empêche que, selon David Milner, les PPP seront toujours plus adaptés aux secteurs stables qui n'évoluent pas rapidement. «Quand on construit un stade, une autoroute ou une école, on sait qu'on en aura encore besoin dans 40 ans et que les besoins n'auront pas beaucoup changé. La santé est un secteur qui évolue très rapidement.»

Correspondant du Devoir à Paris

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390